



# Assemblée générale

**PROVISOIRE** 

A/44/PV.17 10 octobre 1989

FRANCAIS

#### Quarante-quatrième session

#### ASSEMBLEE GENERALE

#### COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 17e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 octobre 1989, à 15 heures

Président :

M. GARBA

(Nigéria)

Puis:

M. FEYDER (Vice-Président)

(Luxembourg)

Allocution de M. Francisco Rodriguez, Président provisoire de la République du Panama

Débat général [9] (suite)

#### Déclarations de

- M. Srithirath (République démocratique populaire lao)
- M. Yilmaz (Turquie)
- M. Gombosuren (Mongolie)
- M. Errázuriz (Chili)
- M. Mocumbi (Mozambique)
- M. Tsering (Bhoutan)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les <u>Documents officiels de l'Assemblée générale</u>.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, <u>dans un délai d'une semaine</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

89-64188/A 0628v (F)

La séance est ouverte à 15 h 10.

ALLOCUTION DE M. FRANCISCO RODRIGUEZ, PRESIDENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE DU PANAMA

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va entendre la déclaration du Président provisoire de la République du Panama.

M. Francisco Rodriguez, Président provisoire de la République du Panama, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président provisoire de la République du Panama, M. Francisco Rodriguez. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le <u>Président provisoire RODRIGUEZ</u> (interprétation de l'espagnol):

Monsieur le Président, au nom de la délégation du Panama, je voudrais vous

transmettre mes félicitations les plus sincères pour l'élection bien méritée qui a

mis entre des mains si capables la responsabilité de diriger les débats de cette

session de l'Assemblée générale. En offrant à la présidence de cette

quarante-quatrième session de l'Assemblée générale l'appui et la coopération de la

délégation panaméenne, nous reconnaissons que le succès de ses travaux sera dû en

grande partie à votre grande expérience et à votre dévouement bien connu, notamment
en ce qui concerne la solution des problèmes les plus importants pour les Membres

de cette organisation, comme la sauvegarde de la paix et les efforts concertés

tentés pour laver cet affront à l'humanité qui est l'apartheid.

Votre discours d'inauguration a révélé une perception très claire des problèmes des pays du tiers monde, qui ravive notre espoir dans le succès des travaux de cette assemblée.

De même, je voudrais féliciter le Secrétaire général et ses collaborateurs pour le rapport excellent qu'ils nous ont présenté sur les travaux de l'Organisation. Le contenu de ce rapport montre clairement le travail ardu et intelligent qui a été fait pour résoudre certains des problèmes les plus difficiles qui accablent le monde aujourd'hui.

En ma qualité de président provisoire de la République du Panama, je dois parler d'une question, tout particulièrement pour les petits pays, et reprendre les accusations et les concepts exprimés par d'autres dirigeants panaméens à cette même tribune au cours de la majeure partie de cette décennie.

Une fois de plus, je voudrais dénoncer la violation persistante par le Gouvernement des Etats-Unis des clauses des Traités du canal de Panama et des normes du droit international concernant la coexistence civilisée entre Etats souverains.

Les Accords de Siège de l'Organisation des Nations Unies avec le Gouvernement des Etats-Unis n'ont pas non plus freiné l'acharnement avec lequel il nous persécute. Les diplomates et fonctionnaires panaméens qui m'accompagnent ne sont pas tous ceux qui auraient dû être ici aujourd'hui. Aux autres on a refusé le visa d'entrée aux Etats-Unis. Déjà un ambassadeur panaméen en mission spéciale à la séance du Conseil de sécurité du 11 août dernier s'est vu refuser un visa d'entrée, en violation des obligations du Gouvernement des Etats-Unis vis-à-vis de cette organisation.

Cette instance, comme d'autres forums internationaux, est toujours saisie des plaintes qui ont été portées par le Panama, avant même la crise panamo-américaine actuelle, concernant la loi dite 96-70 du Congrès des Etats-Unis et de toutes les autres impositions et pratiques que les derniers gouvernements ont toujours utilisées pour éviter d'appliquer les Traités, sapant la souveraineté, la sécurité et l'économie de mon pays, au détriment des intérêts de la communauté internationale, qui profite du Canal.

Au cours des 27 derniers mois mon pays a été victime d'une campagne de désinformation des plus intenses au sujet de ce qui se passait réellement pour jeter le discrédit sur ses autorités gouvernementales et nos luttes politiques. Cela s'inscrit dans un programme brutal de pressions politiques, diplomatiques et financières, d'ingérence dans nos affaires internes et d'intimidation, dans le but de nous assujettir, de nous isoler, d'appauvrir notre peuple, de renverser l'ordre institutionnel de la République et de nous soumettre à la volonté des Etats-Unis.

Cela prouve qu'il existe toujours dans le monde des centres de pouvoirs qui rendent difficile et coûteux pour une petite nation de s'accrocher à son identité et de trouver ses propres solutions sociales et politiques, conformément à l'idiosyncrasie de sa population, pour décider de son propre destin.

Toutefois, malgré tant d'obstacles, au cours des dernières années de la Décennie des années 60, on a vu se constituer au Panama un mouvement de réformes qui ne suivait pas les schémas traditionnels.

Sous la direction du général Omar Torrijos, en 1968, le Panama a fait un nouvel effort au niveau du gouvernement qui a été caractérisé surtout par des réformes sociales pour arracher le peuple à l'ignorance, au retard et au désespoir, c'est-à-dire pour démocratiser les possibilités de progrès et de bien-être dans toutes les couches de notre société.

Toutefois, cet effort a été perçu comme un danger, d'autant plus que l'on ne pouvait brandir contre lui la bannière de l'anticommunisme.

Les faits sociaux des 20 dernières années parlent d'eux-mêmes. En 1968, l'espérance de vie d'un Panaméen à la naissance était de 64,3 ans et en 1987, lorsqu'a commencé cette nouvelle étape d'agression ouverte, elle était de 72 ans; la mortalité infantile, qui était de 51,6 pour 1 000 enfants nés en vie, est tombée à 22,9; des 189 installations médicales qui existaient alors, nous sommes passés à 608; le pourcentage des gens couverts par notre système de sécurité sociale, avec soins médicaux et dentaires gratuits, est passé de 16,5 à 62,5; celui de la population pourvue d'eau potable de 65 à 86,2; le nombre d'étudiants inscrits dans les universités en 1968 était de 11 992 et en 1987 il y en a eu 56 567. Le taux d'analphabétisme, qui était de 20,7 % selon le recensement de 1970, était de 13,2 % en 1980. Pendant ces 10 ans, on a vu se multiplier les programmes d'alphabétisation et se développer les services de téléphone et maintenant il y a l'électricité dans presque tout le pays.

A cela il faut ajouter qu'en juin 1987, les projections pour la croissance économique réelle prévoyaient une augmentation de 6 %, l'une des plus élevées de l'Amérique latine cette année-là.

À la suite de l'agression, l'économie nationale a connu des pertes extraordinaires; on estime à 20 % la baisse du produit national brut, à 40 % celle des revenus fiscaux et à 100 % la hausse du taux de chômage. Des milliers de petites entreprises ont fait faillite, plus de 70 000 travailleurs ont perdu leur travail, on a manqué d'aliments de base, de médicaments et d'équipements hospitaliers. Le but de l'agression économique était d'imposer des souffrances au peuple pour le faire changer de politique.

A toutes ces actions il faut ajouter une ingérence profonde dans les affaires internes du pays. Entre autres, le Gouvernement de Washington a saisi les fonds de la nation panaméenne aux Etats-Unis, a ordonné à ses entreprises et à la Commission

du Canal de cesser d'assumer leurs obligations fiduciaires au Panama et a suspendu les paiements quê étaient dus non seulement au titre des Traités conclus entre les deux pays, mais au titre des lois des Etats-Unis. En outre, des ordres ont été donnés aux sociétés financières nord-américaines pour qu'elles saisissent illégalement les avoirs bancaires et arrêtent les paiements dus à ceux qui sont inscrits sur une "liste noire" de fonctionnaires et de commerçants accusés, grave délit, de continuer de soutenir les intérêts du Panama.

La persécution dans le domaine financier international, sans exclure les organismes multilatéraux dont nous sommes membres, a pour objectif d'étouffer, par manque de ressources, les efforts nationaux déployés pour favoriser la relance économique et répondre aux besoins les plus urgents du peuple panaméen.

Il en résulte que le Panama est aujourd'hui la meilleure preuve que le Gouvernement des Etats-Unis entend imposer en Amérique latine et dans les Caraïbes une nouvelle forme de colonialisme grâce à la mise en place de gouvernements dépendants et faibles, acculés par la crise économique provoquée et le terrorisme financier. Le plus souvent, ces gouvernements sont mis en place en manipulant les populations grâce à des campagnes de désinformation, au chantage économique et à l'ingérence politique. Ils deviennent en fin de compte des Etats dont les pouvoirs souverains ne peuvent s'exercer qu'en fonction de la nécessité de préserver les intérêts des Etats-Unis.

En fait, mon pays est en butte à la première manifestation d'une stratégie visant la domination continentale pour déformer nos idéaux historiques d'indépendance et anéantir nos projets de démocratisation authentique.

L'agression américaine a provoqué une intense mobilisation patriotique des citoyens panaméens décidés à réaffirmer leur nationalisme envers et contre tout.

Devant l'échec de ses objectifs, le Gouvernement américain a recouru à d'autres procédés tout aussi ignobles. Violant à nouveau les Traités du Canal, il a persisté à envoyer du personnel et de l'équipement militaires à ses installations militaires situées dans notre pays. Il n'a cessé de faire étalage de sa force belliqueuse, ce qui n'est pas seulement illégal ou injustifié, mais aussi dangereux car son but est d'intimider, de menacer et de provoquer les Panaméens.

Alléguant a posteriori qu'il s'agissait de "manoeuvres" militaires, qu'il disait avoir le droit d'organiser, sous le moindre prétexte ou même sans justification aucune, des troupes, de l'artillerie et des véhicules blindés, accompagnés d'hélicoptères de combat, ont fait de fréquentes incursions dans des zones qui rélèvent de la juridiction exclusive du Panama. On est allé jusqu'à fermer des routes nationales et à saisir militairement la plus importante station de pompage qui ravitaille en eau potable un tiers de la population du pays. Il y a eu en outre la mobilisation d'hommes de troupe en tenue civile, mais armés pour le combat, à bord de véhicules banalisés, qui ont circulé à travers les quartiers densément peuplés de la capitale du Panama.

En août dernier, ces actes d'intimidation se sont multipliés et sont devenus plus graves. Au même moment, on parlait ouvertement d'une attaque armée contre le Panama dans les sous-comités du Congrès des Etats-Unis et le chef de ce que l'on appelle le commandement Sud - installé illégalement sur le sol panaméen - s'est vanté publiquement de pouvoir mettre le pays à feu et à sang en quelques heures.

En outre, les derniers incidents de provocations hostiles des Etats-Unis contre mon pays ne sont pas mentionnés dans le texte imprimé de ma déclaration d'aujourd'hui à l'Assemblée générale. A la fin de la semaine dernière, des soldats du commandement Sud, avec une arrogance menaçante, ont interdit à mes compatriotes d'aider, au nom de la plus élémentaire solidarité humaine, des soldats américains bloqués dans un hélicoptère qui s'est écrasé en mer à la suite d'un survol à très basse altitude, semant la panique parmi des centaines de vacanciers qui se trouvaient sur une plage sous juridiction panaméenne. Ainsi, aucun de tous les soldats bloqués dans l'hélicoptère accidenté n'a pu être sauvé. Conséquence de la même escalade contre les forces patriotiques, le Gouvernement a dû, aujourd'hui même, repousser une nouvelle tentative de subversion, qui a échoué grâce à la ferme résistance du peuple et des Forces armées de Panama.

Auparavant, pour couronner une stratégie d'intervention dans notre processus électoral - comme le Gouvernement américain l'a admis depuis - plus de 10 millions de dollars ont été fournis à l'opposition panaméenne pour sa campagne électorale. Et comme si cela ne suffisait pas, les Etats-Unis sont allés jusqu'à condamner à l'avance les résultats des élections et à parler publiquement de la possibilité d'envoyer des troupes pour séquestrer le commandant en chef des Forces de défense du Panama, ce qui constitue un acte de terrorisme d'Etat condamné à maintes reprises dans les résolutions de l'Assemblée générale.

Les Etats-Unis, en jouant un rôle actif et belliqueux dans les élections panaméennes, ont porté une telle atteinte à la liberté de vote que le tribunal électoral a décidé d'annuler ces élections par une résolution déclarée constitutionnelle par un vote unanime de la Cour suprême de justice.

Tous ces faits constituent de graves violations du droit international et de la Charte des Nations Unies, outre qu'ils se sont produits en présence de dignitaires de l'organisation régionale.

Le Panama espère que la communauté des nations mesurera les graves conséquences que recèlent, pour la paix et pour l'ordre juridique international, la recrudescence de la menace militaire des Etats-Unis contre mon pays. Si le peuple et le Gouvernement panaméens n'ont pas capitulé devant la première puissance d'Occident qui les assiègent depuis 27 mois, nous n'allons pas céder maintenant, ce qui intensifie les dangers immédiats pour la région. La mobilisation patriotique du peuple panaméen s'est traduite par la formation de brigades de volontaires

civils bien décidés à résister à tout prix pour défendre la souveraineté nationale et notre autodétermination.

C'est dire que la situation de conflit ne fail aucun doute. J'ajouterai que dans notre cas les Etats-Unis ne peuvent pas invoquer les prétextes auxquels ils recourent généralement pour justifier leurs interventions armées. En 27 mois, il n'y a pas eu un seul incident susceptible de compromettre le moindrement le fonctionnement du canal de Panama. Sur tout le territoire panaméen, on n'a pas enregistré le moindre décès de civil ou de militaire américain causé délibérément par un Panaméen. Il serait donc d'autant plus absurde d'alléguer une raison de ce genre que pendant 86 ans le peuple panaméen a vécu en contact étroit avec le personnel américain. Même lorsqu'il y a eu insultes et pratiques humiliantes et arrogantes de discrimination, jamais on n'a vu le moindre acte de terrorisme de la part d'un citoyen panaméen ou même d'un ressortissant d'un autre pays en territoire panaméen, contre un citoyen américain, qu'il soit civil ou militaire, ni contre ses biens. Nous sommes fiers à juste titre d'affirmer que les ressortissants américains sont davantage en sécurité au Panama que dans les villes de leur propre pays, comme le montrent nos statistiques.

Il y a peu de peuple plus étranger à la rancoeur que le peuple panaméen, aussi prêt à la concertation sur la base des sacrifices qu'exigent les concessions réciproques. C'est pourquoi nous donnons un exemple de paix au milieu de la désclation et de la violence qui, malheureusement, ont marqué les dernières décennies de l'histoire du continent américain.

Ces manifestations de notre idicsyncrasie soulignent les particularités de l'identité nationale qui est la nôtre tout en conditionnant notre processus d'instauration d'une démocratie purement panaméenne.

Si l'on procédait à une évaluation impartiale du bilan de ces deux dernières décennies en ce qui concerne l'application des droits de l'homme au Panama, sans même vouloir faire de comparaisons avec les gouvernements de ce continent ou d'autres, les chiffres montreraient que le profond respect de la dignité humaine est la cheville ouvrière de notre mouvement de libération.

Même au cours des trois dernières années de discorde artificiellement introduite dans notre société, il n'y a pas eu d'assassinats politiques ni de disparitions, ni de salles de torture, et le total des détentions et des actions des forces de police est si faible que dans de nombreux autres endroits ce total a été de 10 à 100 fois supérieur en l'espace de quelques jours.

Nos forces de défense ne constituent nullement une armée traditionnelle structurée comme une force répressive; elles sont l'expression véritable de notre peuple. Nos militaires se préparent à remplir au mieux les exigences découlant des Traités du Canal, qui, en vertu du droit, nous obligent à assumer des responsabilités croissantes pour sa protection et sa défense, en vue de remplacer définitivement les forces américaines qui sont stationnées temporairement au Panama, uniquement à ces fins juridiques. Ceux qui s'efforcent de dénigrer et d'empêcher la formation de cette force armée nationale masquent par là même leur intention de prétexter notre manque de préparation pour justifier la prolongation de leur présence militaire. Voilà la réalité qui se cache derrière la rhétorique politique et publicitaire utilisée contre le Panama pour justifier les actions d'ingérence et d'agression par des accusations sordides contre le rôle social des Forces de défense du Panama.

Les Panaméens savent très bien que les seuls liens qu'un dirigeant d'une grande puissance a avec la réalité du monde dépendent de nombreux échelons qui se trouvent au-dessous de lui dans la structure hiérarchique. Nous savons que c'est à ces niveaux et dans les noyaux sinistres des gouvernements secrets que naissent de nombreux abus. Nous savons bien qu'il faut arriver à ces niveaux pour venir à bout de l'insistance actuelle à donner des leçons dans le but prétendu d'éviter que le continent soit infecté par l'exemple de résistance nationaliste du peuple panaméen.

C'est pourquoi je saisis cette occasion solennelle pour répéter ce que j'ai dit dans ma déclaration d'inauguration en tant que président provisoire de la République du Panama, à savoir que malgré l'agression militaire et la menace constante de recours à la force contre nous, nous ne prétendons nullement diriger

ou encourager aucun mouvement contre la vie ou contre les intérêts économiques des citoyens des Etats-Unis et nous sommes prêts à renouer des liens amicaux d'association, sans rancoeur, à la seule condition que l'on ne nous impose aucun sacrifice de notre souveraineté ni aucune atteinte à notre indépendance.

Au cours des derniers mois, le Gouvernement panaméen a montré à plusieurs reprises qu'il était prêt à entamer un dialogue tant avec Washington qu'avec l'opposition intérieure pour trouver des formules honorables et justes d'accord et d'entente qui garantiraient la normalisation de la vie dans le pays sans ingérence, ni agressions, ni menaces étrangères. Ce n'est qu'ainsi qu'il serait possible de trouver une solution satisfaisante et de poursuivre le processus de démocratisation sous une forme légitimement panaméenne. Si ces efforts ne sont pas couronnés de succès, la responsabilité première en incombera à l'obstination avec laquelle le Gouvernement des Etats-Unis poursuit sa politique inepte au mépris de nos réalités.

Dans un esprit évident de fraternité continentale et reconnaissant les limites d'autorité clairement établies dans la Charte de l'Organisation des Etats américains, le Gouvernement panaméen a accueilli de grand coeur les efforts de médiation entrepris par l'Organisation régionale dans la recherche de solutions en ce qui concerne les aspects internes du conflit actuel entre les Etats-Unis et le Panama.

Nous coopérons avec bonne volonté et sans hésiter à consentir des concessions considérables pour essayer d'établir des canaux valables de négociation que nous cherchons à garder ouverts. Parallèlement, le Gouvernement provisoire que je préside a entamé un grand débat au sujet du plan économique et social destiné à consolider le redressement qui vient de s'amorcer tout en mettant en oeuvre des mesures qui permettront de reprendre le processus de démocratisation, grâce à des élections qui garantiront la libre manifestation de la conscience populaire. Mais la libre expression de la volonté d'un peuple n'est pas concevable si on lui fait subir un étranglement économique et si jour après jour il est confronté à la menace d'une attaque militaire. Comment peut-on se permettre de parler d'élections libres quant on sabote le développement démocratique du processus électoral en menaçant de couper notre veine jugulaire?

Dans ce contexte, il convient de mentionner que parmi les intellectuels et les hommes politiques, les journalistes et les diplomates, les dirigeants populaires et les émissaires d'organisations venus d'autres pays, la réaction la plus fréquente

lorsqu'ils arrivent au Panama est leur surprise devant une situation complètement différente de celle que présentent les réseaux de la désinformation.

Non seulement les structures de base de la coexistence démocratique sont intactes, mais les institutions n'ont eu à souffrir que des transformations qui étaient inévitables du fait de la menace militaire et de l'ingérence flagrante d'un pays dans les affaires internes d'un autre pays pour lui imposer un modèle politique artificiel et arbitraire.

Le Gouvernement provisoire s'acquitte de ses devoirs non seulement en procédant à des mesures de contrôle de son territoire national et en restant capable de remplir ses engagements internationaux, mais en maintenant un climat de tranquillité, sans recourir à la force pour imposer son autorité.

Toutefois, mon gouvernement n'est pas assez naïf pour penser qu'il est opportun ou positif pour notre petit pays de rester en état de conflit permanent avec une puissance telle que les Etats-Unis. Même s'il est vrai qu'au sein de mon gouvernement et en dehors, dans les Forces de défense du Panama et parmi la population civile, le nombre de Panaméens disposés à défendre notre pays à tout prix suffit à préserver notre identité nationale devant le monde, nous ne nous soustrairons pas à notre engagement envers la démocratisation et nous ne faiblirons pas dans notre résolution de l'instaurer.

Le Gouvernement des Etats-Unis maintient depuis 27 mois le Panama dans un état d'urgence et menace l'existence même de l'Etat du Panama. Aucun des efforts, aucun des sacrifices consentis dans notre recherche de la démocratie n'a été reconnu ni pris en compte. C'est pourquoi je demande à l'Organisation des Nations Unies de contribuer à nos efforts au moyen des mécanismes applicables, en exerçant un contrôle minutieux de la voie que suit mon gouvernement pour parvenir à l'objectif de la démocratie, et de témoigner des actions entreprises par d'autres gouvernements pour chercher à entraver ou à étouffer ces efforts.

Je n'ai pas cherché à dramatiser notre situation, mais simplement à exposer les faits tels qu'ils sont. Le Panama se débat entre deux possibilités : consolider sa présence au sein du concert des nations libres, ou devenir un protectorat ou un nouvel exemple de domination coloniale, sous une appellation gentille. Nous sommes plus que la simple aspiration d'un pays au développement de ses propres projets, conformément à l'intérêt de ses citoyens. Nous sommes un pays envahi, qui a essentiellement pour obligation de briser le joug d'une ingérence grossière dans ses affaires intérieures qui porte atteinte à son indépendance et à sa souveraineté, à son intégrité territoriale et aux droits fondamentaux de ses citoyens.

L'agression dont nous sommes victimes est due, pour une bonne part, à la fidélité du Panama aux principes du non-alignement et à sa vocation de neutralité et de relations amicales avec tous les pays du monde. Elle est due en grande partie aussi à notre refus de mettre notre territoire et nos ressources militaires au service de l'agression étrangère contre un pays frère. Elle est due enfin à notre refus de toute forme d'occupation étrangère où que ce soit et à notre défense sans réserve du droit qu'a tout pays de choisir sa propre forme de gouvernement sans ingérence aucune.

La lutte actuellement menée par les Panaméens ne nous fait pas oublier les autres, mais nous fait apprécier davantage encore les progrès réalisés dans d'autres parties du monde. Mon pays appuie résolument tous les efforts destinés à supprimer définitivement l'apartheid.

Notre position contre le racisme n'est pas seulement une question d'humanité; c'est également le fruit d'une expérience féconde d'une société où il n'existe pas l'ombre de discrimination raciale.

Mon pays a estimé de son devoir - et cela lui fait honneur - de contribuer aux forces chargées de superviser l'application des accords garantissant l'indépendance de la Namibie par l'envoi d'un contingent de ses forces de défense. Nous tenons à faire une mise en garde : les élections qui doivent avoir lieu en Namibie de même que les élections qui doivent se tenir au Nicaragua devront absolument se dérouler sans le type d'ingérence étrangère qui, comme cela s'est produit récemment au Panama, risquerait de gêner l'exercice souverain de la volonté des ressortissants de ces pays.

Comment peut-on parler d'élections libres quand un pays fournit une assistance financière ainsi que des conseils en matière d'organisation et de campagne

publicitaire à un groupe politique d'un pays étranger, quand, dans d'autres pays voisins, on voit s'ériger des systèmes de communication destinés au lavage de cerveau et quand les services secrets d'un gouvernement mettent en place des réseaux d'infiltration et s'emploient à soudoyer toutes les organisations du pays qui s'apprête à élire un gouvernement par des élections populaires? Quand un gouvernement étranger recourt à la coercition de la faim et de la misère, lorsqu'il "achète" les dirigeants d'autres gouvernements, et que, outre un appareil de guerre psychologique sournoise, l'offre électorale d'un peuple se voit ébranlée par la menace de destruction et de ruine, de lutte et de terreur, il ne saurait y avoir de tournoi véritablement démocratique.

Nous aspirons aussi à l'application rapide du plan conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine pour la décolonisation du Sahara occidental, de manière à garantir à jamais l'indépendance et l'autodétermination du peuple sahraoui.

Nous préconisons la recherche de solutions négociées au Kampuchea et au Moyen-Orient. Nous ne devons pas oublier que la promotion de la détente, partout, est directement fonction de la reconnaissance des droits inaliénables des peuples. A cet égard, le Panama réaffirme sa solidarité avec le peuple de Porto Rico dans sa lutte pour l'autodétermination. Nous demandons instamment à toutes les parties de continuer à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour concrétiser les aspirations du peuple chypriote à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, lutte que le peuple panaméen fait sienne.

Le Panama forme également des voeux pour la réunification pacifique et rapide de la péninsule coréenne.

L'Amérique centrale présente évidemment pour nous une importance particulière. Nous nous félicitons des accords réalisés par ses mandataires et nous espérons qu'ils ne seront pas entravés par les décisions arbitraires et injustifiées d'autres pays. Nous restons fermement convaincus que les îles Malvinas font partie intégrante de la nation argentine; aussi espérons-nous une reprise rapide des relations entre Buenos Aires et Londres et une meilleure réceptivité aux exigences du processus de décolonisation en cours dans le monde.

Les progrès dont nous sommes actuellement témoins, la détente entre les grandes puissances, les accords sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire, les Accords de Genève sur l'Afghanistan, le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq - dont il faut souhaiter qu'il se traduise rapidement par un

traité de paix permanente - ne doivent cependant pas nous amener à penser que tous les grands problèmes sont sur le point d'être définitivement réglés.

De nombreux peuples du monde continuent de subir les rigueurs et les dangers de ce fléau terrible que constituent la consommation et le trafic des stupéfiants, qui font peser une grave menace sur l'avenir de l'humanité et aussi sur la stabilité des institutions et des Etats. Lorsqu'on voit des organisations délictueuses brasser des sommes d'argent qui dépassent le produit intérieur brut de nombreux pays; lorsqu'on voit une poignée de délinquants arriver à se doter des moyens matériels suffisants pour pouvoir défier l'autorité légalement constituée et déclencher une insurrection comparable à une guerre civile, il est temps d'ouvrir les yeux sur la décomposition radicale du concept fondamental de l'association humaine des Etats nationaux. Il est temps d'identifier réellement les racines du mal et d'essayer, de manière concertée et rationnelle, de lui trouver remède, sans démagogie.

D'autre part, les pays du tiers monde, et notamment les pays latino-américains, doivent faire face au fardeau des obligations de la dette extérieure et des pressions qu'entraîne nécessairement pour eux la part toujours plus grande de sacrifice de leur souveraineté et de leur patrimoine national, à mesure que les nécessités pressantes de leurs peuples respectifs deviennent plus impérieuses et plus urgentes. Parallèlement, de nouvelles formes d'assujettissement néo-colonial commencent à poindre, comme si le progrès de l'humanité dans certains domaines devait se faire au prix du retard dans d'autres.

Il n'est pas juste que les pays petits et pauvres soient obligés de lutter pour s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de la communauté internationale en jouant franc jeu et en agissant de bonne foi, pour s'apercevoir en fin de compte qu'ils demeurent pris au piège de ce jeu. La situation actuelle de mon pays en est un bon exemple. En tant que contrôleur général - fonction que j'ai occupée jusqu'à ce que j'assume la présidence -, je puis témoigner de la façon scrupuleuse dont le Panama s'est acquitté de ses obligations financières jusqu'en 1987. Si le Panama n'a pas été en mesure d'honorer ses engagements par la suite, c'est uniquement à cause des mesures coercitives prises par le Gouvernement des Etats-Unis. Obligés de choisir entre ne pas payer nos créditeurs extérieurs ou laisser notre peuple mourir de faim, nous avons opté pour le premier de ces choix, comme doit le faire tout gouvernement conscient de ses responsabilités morales et sociales.

Je voudrais une fois de plus devant cette assemblée demander à la communauté internationale de prêter attention au cas de Panama.

Si l'autodétermination du peuple panaméen, sa capacité de se consacrer à un travail pacifique, sa volonté de neutralité et son désir d'amitié avec tous les peuples et pays du monde se réalisent efficacement et totalement, cela apporterait plus de richesse et de bien-être au peuple des Etats-Unis, plus de prestige aux dirigeants de ce gouvernement et plus d'éclat aux idéaux qu'ils professent, que ne le ferait notre assujettissement par la force militaire. Le coût de cette seconde option est évident, si l'on en juge par notre détermination inconditionnelle à défendre sans relâche notre pays.

La première voie, celle que poursuivent le monde et l'histoire, mène aux résultats les plus durables et les plus féconds. En abandonnant leurs idées de domination et de coercition, les Etats-Unis seront plus sûrs de pouvoir compter sur un peuple ami au sein des Amériques, sur un peuple qui, à l'heure des concessions réciproques qu'impose l'interdépendance, sera plus coopératif et compréhensif s'il n'est pas assiégé et soumis aux privations, humiliations et blessures.

Le potentiel de notre pays est si grand que les ressortissants d'autres pays peuvent y trouver de nombreuses possibilités de faire fortune et d'être heureux. Les changements intervenus dans le commerce mondial, les transports et les systèmes de communication renforcent l'importance croissante des caractéristiques géographiques du Panama. Mon gouvernement est bien conscient que l'accroissement rapide de la richesse de cette importante ressource naturelle dont le peuple panaméen bénéficie est inséparable de notre association équitable et respectueuse avec d'autres nations et d'autres peuples.

Il est maintenant de mon devoir, Monsieur le Président, et je le remplis avec joie, de vous faire part de la gratitude éternelle du peuple panaméen pour les paroles que vous avez prononcées lorsque vous avez évoqué la situation du Panama dans votre discours d'inauguration de la quarante-quatrième session session de l'Assemblée générale.

En effet, le conflit actuel qui oppose les Etats-Unis et le Panama est incompatible avec la paix, et de sa prompte solution dépend pour les Panaméens la possibilité de se consacrer à leurs tâches quotidiennes dans une atmosphère de sécurité, exempte de violence.

Devant cette assemblée, je répète solennellement que mon gouvernement est désireux de résoudre pacifiquement les différends qui nous opposent au Gouvernement des Etats-Unis, sur la base de la reconnaissance mutuelle des intérêts légitimes des deux pays.

Afin d'établir un climat de bonne volonté, les Etats-Unis doivent respecter les dispositions du Traité sur le canal de Panama de 1977 et nommer l'administrateur panaméen que nous leur proposerons, qui doit prendre ses fonctions le ler janvier 1990, dans moins de trois mois. De notre côté, ce que je vais maintenant déclarer ne devrait laisser subsister aucun doute sur notre bonne foi dans l'esprit de qui que ce soit.

L'idée de créer une force mutilatérale pour lutter contre le trafic des stupéfiants est débattue par plusieurs gouvernements. Nous estimons que cette proposition mérite d'être analysée de manière approfondie, car il s'agit de peser les difficultés à surmonter si on veut créer une force ayant pour tâche de lutter contre la puissance incroyablement destructrice accumulée par ces réseaux criminels.

Si l'on trouve des formules pour qu'une action multilatérale de ce genre fasse l'objet d'une convention internationale, dotée de mécanismes pouvant garantir la souveraineté nationale et éviter les menaces contre l'indépendance d'un pays quel qu'il soit, alors la République de Panama non seulement soutiendra cette initiative avec enthousiasme, mais sera également prête à aller plus loin.

Forts de la longue expérience dans la lutte contre le trafic illégal des stupéfiants, et parce que nous ne sommes ni un pays producteur ni un pays consommateur et que les succès que nous avons obtenus dans ce domaine ont été reconnus par le monde entier, la République du Panama serait prête à accepter sur son territoire le siège permanent et la base opérationnelle de cette force multilatérale, en tant que nouveau service que la position stratégique du canal de Panama offre à la communauté internationale.

Si les Etats-Unis désirent établir de nouvelles relations avec Panama concernant les bases militaires, pourquoi ne pas le dire ouvertement? Que les Etats-Unis le disent, sans le dissimuler sous une tentative de l'imposer par la force sans pour autant faire la guerre.

Quoi qu'il en soit, que ce soit avec mon gouvernement ou avec tout autre gouvernement à Panama, les décisions qui seront prises devront répondre à la volonté

du peuple panaméen, conformément à l'article 310 de notre constitution, qui prévoit un référendum pour la ratification des conventions internationales qui revêtent une importance vitale pour la République. Le peuple lui-même doit être la partie contractante.

La nation la plus puissante du monde, qui s'érige en arbitre absolu des droits de l'homme, a fait de la République de Panama un immense laboratoire d'expérimentation.

C'est dans mon pays que l'on a mis en protique certaines techniques essentielles pour la prise de gouvernements et de territoires, qui se fondent sur une faible intensité guerrière et comprennent des tactiques telles que la guerre psychologique, l'agression économique par la saisie des biens et des avoirs des pays pauvres, l'endettement des pays sans grandes ressources qui doivent rembourser ensuite en payant des intérêts exagérés et l'utilisation du chantage afin de porter atteinte à leur souveraineté et à leur dignité.

A cela s'ajoute la menace militaire et l'agression en des termes que dicte l'arrogance que confère la supériorité de l'armement ainsi que les provocations dirigées contre un peuple traditionnellement pacifique.

Ce laboratoire, qui a produit ce que l'on appelle la crise de Panama, étend son action sur d'autres pays en utilisant l'intimidation afin de faire pression sur eux et de les obliger à garder dans l'isolement 2 millions de Panaméens qui n'ont jamais eu d'attitudes hostiles, n'ont jamais fait preuve de racisme ou d'agressivité et n'ont jamais tenté une expansion offensive, mais dont le seul péché est de s'élever contre le néo-colonialisme, contre l'apartheid et contre toute forme d'impérialisme.

Ces 2 millions de Panaméens n'aspirent qu'à être laissés en paix, à travailler en paix, à partager et jouir des fruits de leurs efforts, dans la liberté et la paix.

Le <u>PRESIDENT</u>: Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Président provisoire de la République de Panama pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

M. Francisco Rodriguez, Président provisoire de la République de Panama, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

# POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

#### DEBAT GENERAL

M. SRITHTRATH (République démocratique populaire lao): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, mes chaleureuses félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que, sous votre direction compétente, les travaux de la présente session seront couronnés de succès.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer à notre distingué secrétaire général, S. E. M. Pérez de Cuéllar, nos sentiments de confiance renouvelée pour les efforts inlassables qu'il a déployés en vue de la promotion et du renforcement de la paix et de la coopération entre les nations.\*

La situation internationale, dans son ensemble, a connu un certain relâchement de tension à la suite d'une relance soutenue du dialogue entre les deux principals puissances, l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, ce qui a rendu possible la signature et l'entrée en vigueur du Traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles nucléaires à moyenne et à courte portée. Avec ce pas franchi et hautement apprécié, le monde attend aujourd'hui la conclusion d'autres accords sur le désarmement, notamment celui portant sur la réduction de 50 % des armes stratégiques offensives dont ont fait mention avec soulagement les délégations soviétiques et américaines lors de leur intervention la semaine dernière.

La capacité meurtrière des armes conventionnelles et chimiques requiert aussi une attention adéquate de la part de nous tous. Aussi y a-t-il lieu d'espérer qu'une conclusion d'un accord en la matière puisse, dans les meilleurs délais, avoir lieu.

Si, dans son ensemble, la situation internationale a connu des évolutions positives, elle demeure toutefois complexe et pleine de contradictions. Nous sommes encore témoire de l'accumulation et de la modernisation des armements, de la continuation des essais nucléaires ainsi que des recherches en vue de la militarisation de l'espace. Certains milieux occidentaux ne semblent pas prêts à abandonner leur notion d'agression, d'ingérence, de recours à la force et de

<sup>\*</sup> M. Feyder (Luxembourg), Vice-Président, assume la présidence.

confrontation qui datent des années sombres de la guerre froide. Aussi, le concept de dissuasion nucléaire réaffirmé par certaines grandes puissances au moment même où l'on prodigue toute l'énergie en vue de bâtir un monde non violent et exempt d'armes nucléaires a-t-il constitué une menace contre l'intérêt et la sécurité de tous les peuples et nations de cette planète. Il y a lieu de constater par ailleurs que, dans certaines régions, des conflits qui durent depuis des décennies non seulement ne sont pas en mesure de recevoir des solutions adéquates mais tournent à la complexité et au tragique et que des bases militaires étrangères ne sont pas démantelées et continuent de menacer la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats.

Dans la région du golfe Persique, la sagesse politique qui anime les dirigeants de l'Iran et de l'Iraq a permis à ces deux pays frères de parvenir à conclure le cessez-le-feu, mettant fin ainsi à la guerre dévastatrice et douloureuse qui les a déchirés pendant presque huit ans. Nous sommes convaincus que les efforts engagés de part et d'autre pour la mise en oeuvre de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, efforts qui sont largement encouragés et soutenus par la communauté internationale, ne manqueront pas d'aboutir au résultat escompté, à savoir le règlement définitif, juste et durable du conflit.

La situation en Afghanistan ne cesse de nous préoccuper sérieusement malgré l'heureuse conclusion des accords de Genève d'avril 1988 et le retrait total de ce pays des contingents soviétiques. Si, jusqu'ici, la République d'Afghanistan et l'Union soviétique ont correctement appliqué ces accords, à l'esprit et à la lettre, il est cependant regrettable que les autres pays signataires n'aient pas convenablement honoré leurs engagements et aient choisi de les torpiller délibérément, ce qui fait que l'Afghanistan est actuellement aux prises avec une sanglante guerre fratricide qui ne fait que semer ruines et deuils parmi la population civile innocente, et dont les conséquences se feront sentir gravement bien au-delà des frontières de ce pays.

Le climat d'entente qui s'est instauré l'année dernière au Maghreb a nourri aussi l'espoir de voir le problème du Sahara occidental aboutir à une solution heureuse par la voie d'un dialogue constructif et soutenu, garantissant au courageux peuple Sahraoui l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Pour ce qui est de la situation en Afrique australe, nous nous félicitons de la mise en application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, sous la mouvance de la courageuse South West Africa People's Organization (SWAPO). Cependant, il est déplorable que face à cette évolution positive, le régime de Pretoria continue toujours à pratiquer la politique inhumaine et criminelle d'apartheid à l'encontre de la population noire africaine et des Etats de première ligne.

En Amérique latine et aux Caraïbes, nous apprécions à leur juste valeur les efforts du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui et leur contribution en faveur de la paix. L'Accord de Guatemala, du 7 août 1987, et la Déclaration de Tela, du 7 août 1989, qui s'ensuivait témoignent de la volonté des peuples de cette région de parvenir au règlement pacifique de leurs conflits sans ingérence extérieure. Toute tentative de fournir de l'aide aux contras au Nicaragua et d'appliquer une politique coercitive et de blocus à l'égard des autres pays par n'importe quelle puissance étrangère ne ferait que compromettre gravement les efforts de paix ainsi préconisés et le processus de démocratisation et de réconciliation nationale en cours au Nicaragua et dans les autres pays.

Dans la région de l'océan Indien, l'existence des bases militaires des puissances étrangères, dotées d'armes nucléaires, constitue une menace permanente à l'indépendance et à la sécurité des pays riverains et de l'arrière-pays. La convocation de la conférence internationale sur l'océan Indien, telle qu'elle a été proposée par l'Assemblée générale de l'ONU, reste donc nécessaire sinon impérative pour garantir la paix et promouvoir la coopération entre les peuples.

La République démocratique populaire lao salue et soutient l'initiative prise par les pays riverains de la Méditerranée, en vue de transformer cette région en une zone de paix, de sécurité et de coopération dépourvue de toute présence militaire étrangère. Pour ce qui est de la situation à Chypre, le Gouvernement et le peuple lao se félicitent des efforts inlassables du Secrétaire général de l'ONU dont la mission de bons offices a permis aux dirigeants des deux communautés chypriotes d'entamer le processus de négociations directes afin de parvenir à une solution juste et durable au problème qui les divise.

Au Moyen-Orient, la situation continue d'être préoccupante du fait de l'intensification de la pratique par la puissance occupante de la politique répressive à l'encontre des Arabes palestiniens des territoires occupés. Le soulèvement populaire "Intifada", qui est l'expression de la détermination et du courage du peuple palestinien opprimé, bénéficie certainement de la sympathie et du soutien fermes de la République démocratique populaire lao. Elle appuie également toute initiative tendant à la convocation urgente de la conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle l'OLP participerait sur un pied d'égalité avec les autres parties directement concernées.

Dans la péninsule coréenne, la division artificielle imposée de l'extérieur et la présence des forces armées étrangères dans sa partie sud constituent l'obstacle majeur à la réunification pacifique de la Corée. Toute tentative de faire admettre l'une ou l'autre partie de la Corée à l'ONU ne fait qu'enliser la situation.

La situation en Asie du Sud-Est est devenue présentement le point focal le plus attrayant de l'opinion internationale. L'on se souvient que chaque année, au cours des débats sur la question du Kampuchea dans cette auguste assemblée, d'aucuns prétendent que le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge est une condition <u>sine qua non</u> du règlement de cette question. Et maintenant voilà que ce retrait est total et effectif. Il venait de s'accomplir il y a moins d'une semaine en présence de nombreuses délégations internationales et sous la couverture des

médias du monde entier et ce, en conformité au calendrier prévu par l'Etat du Cambodge. Mais la situation dans ce pays n'en demeure pas moins douteuse du fait de la tentative des uns d'assister les factions cambodgiennes, et des autres de faire revenir au pouvoir le régime génocidaire de Pol Pot par le biais du soi-disant "Power sharing". Et tandis que sur le terrain, les Khmers rouges ont déjà commencé à reprendre leurs actes récidivistes contre les civils innoncents, terrorisant ainsi tous les ressortissants étrangers, dont les Lao, dans ce pays. Au plan militaire, persuadés que le retrait vietnamien affaiblira l'Etat du Cambodge, les éléments armés de la prétendue "coalition démocratique" n'ont pas hésité à lancer des opérations d'empiètement contre les positions de celui-ci notamment dans la région de Pailin, près de la frontière khméro-thaïlandaise. Tout compte fait, il est aberrant, voire illusoire, pour les partisans de ceux qui croient qu'après le retrait vietnamien du Cambodge les forces rebelles pourront usurper quelques terrains pour renégocier dans une position de force. Et il en est de même pour le cas de l'Afghanistan.

Devant une telle situation, pourrions-nous, en tant que partisans de la paix et de la stabilité, rester indifférents? Les rencontres informelles de Jakarta étaient d'avis que le retrait des troupes vietnamiennes est lié au non-retour de la clique de génocide de Pol Pot au pouvoir et à la cessation de l'assistance étrangère aux parties cambodgiennes, ce, en vue de conjurer la guerre civile et de favoriser la concorde nationale. La Conférence de Paris, qui leur est complémentaire, a accouché de nouveaux éléments positifs. A ce stade de développement, encore faudrait-il rechercher les moyens les plus raisonnables pour traduire ces fameuses formules dans les actes, empêcher la reprise des hostilités armées et éviter les actions pouvant aliéner les efforts des pays de la région et ceux des coprésidents de la Conférence de Paris tendant à réunir incessamment les parties cambodgiennes autour d'une table. Ma délégation appelle de ses voeux que l'on parvienne à dévier cette tendance vers le pire et à faire preuve de réalisme.

Quant à la situation de mon pays, la République démocratique populaire lao, elle connaît un nouveau développement positif à la suite de l'adoption, il y a quelques années, d'une politique d'ouverture qui consiste à favoriser davantage les investissements étrangers par la restructuration conséquente des diverses branches administratives et juridiques susceptibles de répondre à cette nouvelle exigence. Cette politique, de l'avis général, a contribué activement à l'assainissement du

climat des relations entre les pays de la région. Aussi est-il réconfortant de souligner ici que les relations entre mon pays et la Thaïlande ne cessent de s'améliorer, bien que le différend frontalier n'ait pas encore pu être réglé définitivement.

Le climat politique international s'était certes amélioré, ces dernières années; l'économie mondiale continue cependant, contrairement à ce que l'on avait tant souhaité, de traverser une crise grave dans l'histoire de son évolution. Loin de pouvoir se résorber, la présente crise structurelle de l'économie mondiale offre une perspective plutôt incertaine. En effet, le fardeau écrasant de la dette continue de secouer le tiers monde, les prix des produits de base poursuivent leur baisse brutale, les termes de l'échange se sont détériorés et les pratiques discriminatoires contre les exportations des pays en développement se sont encore amplifiées. Dans cet environnement extérieur à vrai dire des plus néfastes, les pays en développement ont entrepris des réformes de grande envergure et consenti de grandioses efforts d'ajustement qui ont entraîné dans certains cas des coûts sociaux et politiques très élevés. Ces pays méritent tout l'appui et la sympathie de la communauté internationale. Certes, une certaine reprise a été observée dans certains pays développés occidentaux mais cela n'a apporté qu'une influence peu significative à l'effort visant à rendre plus saine l'économie mondiale.

Compte tenu de la réalité contemporaine où l'interdépendance entre les Etats est plus évidente que jamais, les problèmes économiques internationaux ne pourront être résolus que si l'on coordonne les actions et si l'on agit tous ensemble, pays développés et pays en développement. Car aucun pays ou groupe de pays, en cette nouvelle ère, ne peut à lui seul se développer et se protéger face aux retombées des problèmes sociaux, économiques et écologiques mondiaux. Dans cet esprit, nous nous prononçons en faveur d'une approche concertée et multilatérale dans la recherche des solutions durables et efficaces aux problèmes actuels. En vue de parvenir à ce but, il est urgent qu'un dialogue sérieux et constructif soit entamé entre le Nord et le Sud et, dans cette perspective, tout devrait être mis en oeuvre en vue d'assurer le succès de la session extraordinaire, prévue en avril 1990, de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la coopération économique internationale et, en particulier, à la relance de la croissance et du développement économique des pays en voie de développement.

Alors que l'économie mondiale est en butte à une crise sans précédent, certains pays industrialisés s'emploient encore à décréter des mesures économiques coercitives à l'encontre des pays du tiers monde, violant ainsi les principes de la morale et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale se doit de tout faire afin de mettre immédiatement fin à ces pratiques déloyales.

Le problème de la drogue, un des plus grands fléaux du siècle, continue d'être une source de préoccupation mondiale. Le Gouvernement lao partage entièrement cette préoccupation et a pris diverses mesures visant, d'une part, à faire abandonner graduellement la traditionnelle culture du pavot par ceux qui la pratiquent et, d'autre part, à la remplacer par la culture de substitution. Nous avons élaboré des projets de coopération dans ce domaine avec les organisations internationales dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD), etc., ainsi qu'avec certains pays s'y intéressant. Nous entendons élargir encore davantage cette coopération, laquelle devrait se fonder sur le strict respect de l'indépendance et de la souveraineté de chaque Etat. Il est vrai que dans la lutte contre l'abus de la drogue, la non-production des stupéfiants garde toute son importance. Mais la réponse efficace à ce problème réside dans la réduction, voire l'élimination de la demande. Les cartels de la drogue les plus puissants

de cette planète finiront par chômer si nos enfants, à nous tous, à travers l'éducation, disent simplement "non" à la drogue.

En guise de conclusion, ma délégation assure le Président de son entière coopération et elle s'engage à travailler dans un esprit constructif avec les autres délégations pour contribuer au succès de la présente session de l'Assemblée générale.

M. YILMAZ (Turquie) (interprétation de l'anglais): Je voudrais tout d'abord exprimer mes plus chaleureuses félicitations au Président pour son élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Cette session se tient à un moment où des changements encourageants prennent place sur la scène mondiale. Je suis certain que sous sa direction, cette session contribuera à améliorer le climat international en examinant les problèmes avec courage, vision et réalisme.

Je tiens également à rendre hommage au Président de la quarante-troisième session, M. Dante Caputo, qui s'est acquitté de ses devoirs avec compétence et sagesse.

Depuis sa création, il y a 44 ans, l'Organisation des Nations Unies incarne les espoirs de l'humanité et ses aspirations a une existence pacifique et prospère sur la planète. Malheureusement, les années de guerre froide et de tensions Est-Ouest ont empêché l'Organisation mondiale de répondre comme il convenait à ses aspirations universelles.

Il semble que nous entrons maintenant dans une nouvelle phase des relations internationales, caractérisée par une plus grande conscience de tous côtés du fait que pour parvenir aux objectifs recherchés par les fondateurs de l'Organisation mondiale la coopération doit remplacer l'affrontement, la confiance mutuelle doit remplacer les soupçons historiques et le dialogue constructif doit remplacer la propagande et l'invective. Ce sont là les tendances qui se sont dégagées sur la scène internationale ces dernières années et la coopération Est-Ouest a fait fleurir des activités, à l'intérieur des Nations Unies, qui vont certainement faire de notre monde un environnement meilleur et plus pacifique pour nous tous.

La nouveau climat international a permis aux Nations Unies de s'attaquer plus efficacement aux sources encore trop nombreuses de conflits régionaux. Des progrès importants, voire spectaculaires, ont été remportés dans ce domaine.

Notre organisation s'attaque également aux questions très importantes du

# M. Yilmaz (Turquie)

présent développement économique avec une vigueur renouvelée et un réalisme beaucoup plus grand. Nous espérons que la quatrième Décennie du développement des Nations Unies traduira ce nouvel esprit et que des solutions créatrices et novatrices seront recherchées en vue d'alléger le fardeau de la dette, qui pèse si lourdement sur tant de Membres de l'Organisation.

Au fur et à mesure que l'esprit de cette ère nouvelle s'affirme, nous nous attendons à voir notre organisation devenir plus active dans le domaine important des droits de l'homme, où les intérêts de toute l'humanité convergent et il est naturel que cette préoccupation universelle se reflète bien davantage dans nos débats.

Mous sommes certains que cette tendance se développera et que la présente session de l'Assemblée générale sera un jalon important dans notre quête d'un monde meilleur et plus sûr.

Au fur et à mesure que le climat des relations Est-Ouest continue de s'améliorer, l'élan donné par les Etats-Unis et l'Union soviétique à la consolidation de ce climat est salué universellement. Tous les pays, quelles que soient leur taille et leurs orientations politiques, ont un intérêt indiscutable à ce que cette atmosphère propice se développe et s'étende. C'est pourquoi nous devons tous nous efforcer d'apporter notre contribution à la transformation de l'environnement politique, économique, social et écologique.

C'est dans cet esprit que la Turquie continuera d'apporter sa contribution afin de surmonter les défis auxquels est confrontée l'humanité. C'est là une entreprise gigantesque qui ne peut être abordée que de manière graduelle mais croissante. Se fondant sur cette philosophie, la Turquie continuera de mener activement une politique visant à créer dans sa région des relations reposant sur la confiance mutuelle et susceptibles de contribuer à une coopération bénéfique.

Les époques de changements sont des époques où s'ouvrent de nouvelles possibilités. Nous sommes heureux de constater qu'on a su saisir ces possibilités.

La conclusion heureuse de la réunion de suivi de la Conférence de Vienne sur la sécurité et la confiance en Europe a ouvert la voie aux négociations sur les forces armées classiques en Europe. Depuis que s'est engagé ce nouveau processus de négociation entre les six membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les sept membres du Pacte de Varsovie, des propositions riches de promesses ont été avancées visant à établir un équilibre des armes classiques à des niveaux plus bas. Cette nouvelle approche réaliste des négociations sur la réduction des armements reflète l'esprit constructif qui, ces dernières années, a commencé à dominer les relations Est-Ouest et aura un effet positif à l'avenir sur les efforts multilatéraux de contrôle des armements et le désarmement de façon générale.

L'application en toute bonne foi de l'Acte final d'Helsinki et de ses documents finals dans tous leurs aspects contribuera de façon décisive à créer un climat de confiance et de bonne volonté en Europe et, partant, à favoriser le progrès des négociations à Vienne.

Le Comité préparatoire de la quatrième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui doit se réunir à Genève en août-septembre 1989 a déjà tenu ses première et deuxième sessions et a achevé l'essentiel de ses travaux conformément à son mandat.

En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Turquie estime que le strict respect du Traité est d'une importance fondamentale. Si le Traité a jusqu'à présent joué son rôle, il n'en demeure pas moins nécessaire de renforcer davantage encore le régime de non-prolifération. De même, le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devrait bénéficier d'un appui ferme et universel.

Nous nous félicitons des propositions avancées par le Président George Bush dans sa déclaration concernant l'élimination des armes chimiques. Nous nous félicitons également de la réponse soviétique positive apportée par M. Chevardnadze dans son discours. Nous considérons que cela laisse bien augurer du processus de contrôle des armements.

La convocation de la Conférence sur l'interdiction des armes chimiques à Paris, en janvier 1989, et l'adoption à l'unanimité de la Déclaration finale portant sur différents aspects de ce problème constituent un autre élément important à cet égard.

Nous espérons que la Conférence du désarmement progressera rapidement afin de conclure bientôt une convention générale interdisant au plan mondial la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'emploi d'armes chimiques, le tout assorti de mesures de vérification efficaces.

La Turquie n'a pas de stocks d'armes chimiques et n'a pas l'intention d'en avoir à l'avenir.

Depuis l'entrée en vigueur et l'application du Traité sur les forces nucléaires intermédiaires, c'est avec beaucoup d'intérêt et d'espoir que la communauté internationale attend que le Traité START soit mené à bonne fin. S'il était satisfaisant, le Traité START contribuerait de manière significative à maintenir sur leur lancée les négociations concernant le contrôle des armements.

La Turquie attache beaucoup d'importance au succès du processus de contrôle des armements et de désarmement dans son ensemble, qu'elle considère comme un projet général et intégré s'étendant aux armes nucléaires comme aux armes classiques et chimiques, ainsi qu'aux mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité.

Nous appuyons toute initiative réaliste en la matière ayant une chance de se traduire en mesure concrète, équilibrée et vérifiable sans diminution de la sécurité d'un pays ou d'un groupe de pays.

L'année dernière, nous avons vu de grands succès dans le processus de la Conférence sur la sécurité et la confiance en Europe. Le fait que les efforts entrepris par les pays participants aient été couronnés de succès avec l'établissement d'un document équilibré à Vienne a constitué un jalon de plus sur cette voie longue et difficile. En réalisant l'indispensable équilibre entre les trois domaines, le document de Vienne a permis de nouveaux progrès, notamment dans

le domaine des droits de l'homme, car la sécurité et la confiance présupposent le strict respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. De fait, si on oublie le caractère sacré de la personne et son droit fondamental à la liberté, il sera impossible d'assurer la sécurité au sens militaire du terme. Il est réconfortant de voir qu'aujourd'hui, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est devenu une préoccupation universelle qui dépasse toutes les frontières. Aujourd'hui, aucun pays ne peut échapper à ses responsabilités dans le domaine des droits de l'homme en s'abritant derrière sa souveraineté nationale. Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est devenu un attribut essentiel des Etats modernes.

A cette égard, je me vois obligé d'attirer l'attention de l'Assemblée sur un problème très grave qui risque de saper les efforts visant à créer un climat de confiance, de paix, de stabilité et de coopération en Europe. C'est une question qui a également des répercussions sur la vie et le bien-être d'un million et demi de personnes.

La Bulgarie mène depuis fin 1984 une campagne inhumaine d'assimilation et de répression contre sa minorité turque. A la suite de la répression brutale et sanglante des grèves de la faim collectives et des manifestations pacifiques organisées par les Turcs de Bulgarie en mai 1989, les autorités bulgares ont recouru à la déportation de nombre de nos frères de sang. La politique bulgare a provoqué l'exode massif vers la Turquie de plus de 300 000 personnes fuyant leur patrie pour échapper à l'oppression. Ce chiffre à lui seul donne une idée des dimensions intolérables de cet énorme problème humanitaire. Nous sommes convaincus que cette tragédie, ne serait-ce que par son ampleur, dépasse les divergences religieuses, idéologiques, politiques et culturelles entre nations. Toutes les nations devraient condamner de concert la politique honteuse qui a obligé des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants à émigrer en Turquie en laissant derrière eux leur terre, leur foyer, leurs biens, leurs droits sociaux et, dans certains cas, jusqu'à leurs fils en âge d'accomplir leurs obligations militaires ou d'autres proches parents. Nous savons que les gens de conscience partout dans le monde partageront notre indignation. Aucun être humain respectueux des droits de l'homme et défendant les principes qui sont le fondement même des Nations Unies ne peut rester silencieux devant cette gigantesque tragédie humaine.

## M. Yilmaz (Turquie)

Nous ne cherchons pas à saper la souveraineté ou le bien-être de la Bulgarie. Néanmoins, nous recherchons une solution juste et pacifique pour mettre un terme aux souffrances de nos frères de sang dont les droits et l'existence sont garantis par différents accords bilatéraux et documents multilatéraux. Nous insistons pour que la Bulgarie honore ses obligations internationales, y compris ses engagements au titre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

A cet égard, nous ne poursuivons que deux objectifs : ils sont pacifiques et humanitaires. Avant toute chose, nous exigeons que soient restaurés et respectés les droits de l'homme et les droits en tant que minorités des citoyens bulgares d'origine turque. En deuxième lieu, nous tenons à négocier avec la Bulgarie un accord général sur l'émigration afin de préserver les droits et l'unité familiale de ces ethnies turques qui se trouvent déjà sur le sol de la Turquie et de permettre à ceux qui souhaitent émigrer dans notre pays de le faire dans des conditions normales et sans devoir renoncer à leurs droits sociaux et de propriété en Bulgarie.

Afin d'éviter tout malentendu, j'aimerais souligner ici que nous préférons, bien entendu, ne plus voir nos parents déracinés de leurs foyers. Nous préférerions au contraire les voir vivre en Bulgarie en tant que citoyens loyaux de leur pays jouissant pleinement de leurs droits de l'homme et de leurs droits en tant que minorités. Je me permets cependant de rappeler que la Turquie est prête, dans le cadre d'un accord d'émigration général, à recevoir toutes les ethnies turques de Bulgarie qui souhaiteraient quitter ce pays.

Hélas, nos appels renouvelés au Gouvernement bulgare pour qu'il entane un dialogue sérieux en vue d'apporter une solution satisfaisante à ce problème humanitaire se sont heurtés à l'attitude intransigeante de la Bulgarie et à son refus de reconnaître l'existence même de ce problème. C'est la preuve évidente que l'objectif de la Bulgarie n'est pas de faciliter l'émigration d'ethnies turques en Turquie mais d'éluder ce problème en chassant ces gens de leur pays, ne permettre l'émigration qu'à ses propres conditions et assimiler, en temps voulu, les Turcs restants.

La Turquie a donc décidé de revenir au régime des visas institué entre les deux pays en mettant fin à la pratique exceptionnelle, mise en place depuis le début du mois de juin 1989, qui permettait aux citoyens bulgares d'entrer en Turquie sans visa.

Cette malheureuse question de minorité ne se réduit pas simplement à un problème bilatéral entre la Turquie et la Bulgarie, c'est une question de principe entre la Bulgarie et l'ensemble de la communauté des nations. C'est pourquoi un grand nombre de pays se sont élevés contre la politique inacceptable de la Bulgarie et l'ont invitée à entendre raison. C'est pourquoi aussi les instances internationales, dont l'Organisation de la Conférence islamique, le Conseil de

l'Europe et le Parlement européen, ont adopté des résolutions sans équivoque à cet effet. C'est pourquoi enfin les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique tiendront une réunion extraordinaire, ici même à New York, demain, sur la tragédie vécue par la minorité musulmane turque de Bulgarie.

Je voudrais saisir cette occasion pour demander à mes collègues ici présents de redoubler d'efforts afin de persuader la Bulgarie de modifier ses pratiques anachroniques. Il faut aider le Gouvernement bulgare — de façon efficace — à prendre conscience que l'abandon de cette politique ne serait pas un signe de faiblesse mais une vertu. Et la Bulgarie sait parfaitement que si elle faisait preuve de courage et de sagesse en renonçant à sa position insoutenable, la Turquie, qui n'a as oublié les relations mutuellement avantageuses de bon voisinage et de coopération qui unissaient hier les deux pays, n'hésiterait pas à prendre des mesures réciproques pour normaliser les relations entre la Turquie et la Bulgarie.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration qu'a faite ce matin le Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie. M. Mladenov a dit, comme nous le disons, que le dialogue est le meilleur moyen de parvenir à la normalisation mutuellement souhaitée des relations entre la Turquie et la Bulgarie. Il a toutefois omis de reconnaître que la tragédie infligée aux ethnies turques en Bulgarie était et reste l'unique cause de la tension actuelle. Il a également oublié de faire observer que la mise en oeuvre du Protocole de Belgrade auquel il s'est référé avait échoué par suite du refus de la partie bulgare de débattre de cette question humanitaire. Par conséquent, je me dois de dire - et avec regret que sa déclaration d'aujourd'hui ne contient aucun élément nouveau, en dépit de la note optimiste qu'il a cherché à lui conférer.

Mais, bien entendu, si par sa déclaration la partie bulgare s'engage à entamer un dialogue avec nous en vue de mettre un terme à la situation critique, sous tous ses aspects, dans laquelle se trouve la minorité musulmane turque en Bulgarie, nous n'hésiterons pas, comme je viens de le souligner, à agir en retour. Mais il est évident que nous ne pouvons fonder des espoirs sur des positions vagues ni sur des appels au dialogue lancés dans le vide. La Turquie attendra donc que la Bulgarie fasse la preuve, par des mesures concrètes et significatives, de sa volonté de débattre de cette question particulière dans les négociations que l'ensemble de la

communauté des nations appelle de ses voeux. Sinon, la note positive que le Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie a cherché à susciter dans cette enceinte se dissipera bien vite.

En raison de la situation géographique de la Turquie et de ses liens historiques, le Moyen-Orient et le sort des populations de cette région revêtent à nos yeux un intérêt tout particulier. Nous avons assisté avec beaucoup d'angoisse à la montée des tensions dans la région. La Turquie a fait part à plusieurs reprises, de cette tribune, de sa position ferme sur la question de Palestine, qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient.

Après plus de 20 ans d'occupation, la Rive occidentale et Gaza ont connu une rebellion ouverte. Les rancoeurs des Palestiniens ne sauraient être dissipées en recourant à la force. Les pertes en vies humaines et le niveau de la violence ne feront qu'empirer tant que les aspirations légitimes des Palestiniens seront bafouées. Les événements de décembre 1987 ont prouvé que les Palestiniens ne se laisseront pas intimider par la violence et que l'Intifada n'est pas mort. Une fois encore nous demandons que l'on mette fin aux mesures brutales et répressives.

L'Organisation de libération de la Palestine a pris des mesures importantes pour sortir de l'impasse actuelle en adoptant une politique qui a été jugée réaliste et constructive. Israël doit y répondre par une politique plus conciliante. Israël doit aussi examiner avec confiance et perspicacité les idées qui ont été avancées dans l'espoir d'aborder une phase prometteuse dans le processus de paix.

La Turquie est convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution à long terme satisfaisante de ce problème grave sans des négociations auxquelles participeraient toutes les parties intéressées, des négociations conduites de bonne foi et dans le cadre d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

La situation tragique que connaît le Liban est une autre source de préoccupation pour mon gouvernement. Nous nous félicitons des efforts patients de l'Arabie saoudite, de l'Algérie et du Maroc pour aboutir à une réconciliation nationale dans ce pays. La Turquie estime que, pour mettre fin à l'état d'anarchie dans ce pays, un cadre doit être trouvé, qui garantisse l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, ainsi que le retrait de toutes les troupes étrangères.

La tragédie des otages au Liban suscite l'anxiété en Turquie. La communauté internationale souhaite que tous les otages soient libérés prochainement et puissent retourner dans leurs foyers.

Nous nous félicitons de toutes les initiatives de paix relatives au conflit Iran-Iraq. Un hommage tout particulier doit être rendu aux efforts dévoués que font le Secrétaire général et son représentant personnel pour régler les problèmes complexes liés à l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Nous espérons que ces efforts de médiation créeront l'atmosphère de confiance mutuelle favorable à une application intégrale et rapide de la résolution 598 (1987) du preseil de sécurité. La situation actuelle n'est pas satisfaisante, elle est précaire, et nous devrions y remédier.

En tant que pays qui entretient des relations amicales avec les deux parties, la Turquie réaffirme sa volonté de contribuer par tous les moyens dont elle dispose à faire progresser le processus de paix et à favoriser un climat de confiance.

La situation tragique qui règne en Afghanistan continue d'être une source de préoccupation toute particulière et de désarroi pour la Turquie. La conclusion des Accords de Genève a constitué une étape importante vers la solution politique du problème afghan. Grâce à ces accords, nous avons assisté au retrait des troupes étrangères. Désormais, la nécessité de former un gouvernement largement représentatif du peuple afghan s'impose comme étant un élément essentiel d'une solution durable à ce problème.

À l'heure actuelle, le Pakistan continue d'assumer l'essentiel du fardeau que constitue la fourniture d'abris pour les réfugiés afghans qui ont été expulsés de leurs foyers par la guerre. La générosité du Pakistan lui a acquis à juste titre la gratitude de la communauté internationale.

La signature des accords visant à réaliser la paix en Afrique australe et l'indépendance de la Namibie dans le cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, intervenue au mois de décembre dernier, à New York, entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, a constitué une source de profonde satisfaction pour la Turquie. Nous attendons avec impatience le jour où nous souhaiterons la bienvenue parmi nous à la Namibie en tant qu'Etat indépendant et démocratique.

En tant que membre fondateur du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, la Turquie est profondément heureuse de ces événements. Il est néanmoins impératif

d'éliminer totalement les obstacles qui empêchent encore l'application pleine et efficace du plan des Nations Unies pour la Namibie.

En Afrique du Sud, le système de l'apartheid est une violation flagrante des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Malgré les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité, qui condamnent ce système exécrable, l'Afrique du Sud s'obstine à méconnaître le sentiment universel de réprobation et a refusé jusqu'à présent de modifier radicalement sa politique raciale. L'élimination complète de l'apartheid est la seule solution acceptable, et continuera d'être notre objectif commun.

L'évolution positive de la situation au Cambodge enregistrée ces derniers mois nous laisse espérer qu'un terme pourra être mis aux souffrances de cette nation assiégée. La Turquie se félicite des activités diplomatiques déployées notamment par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en vue de parvenir à cet objectif et rend hommage aux efforts des Etats qui ont participé à la Conférence de Paris sur le Cambodge.

En Asie de l'Est, la division de la péninsule coréenne continue d'être une source de malaise pour la communauté internationale. Nous attachons une grande importance aux efforts réalisés par la République de Corée en vue d'instaurer un dialogue significatif avec son voisin, et nous la soutenons dans cette entreprise. Nous sommes convaincus que les solutions pacifiques aux questions qui préoccupent les deux parties, grâce à un dialogue fondé sur la compréhension mutuelle, leur permettront finalement d'être représentés en tant que membres à part entière de notre organisation.

La coopération internationale contre les stupéfiants s'impose. La nouvelle Convention contre le trafic illicite des stupéfiants constitue une étape importante dans la bonne direction. Les organes des Nations Unies concernés qui sont déjà largement sollicités seront, du fait de cette convention, soumis à de nouvelles exigences. Il est indispensable de prévoir une plus grande enveloppe de ressources dans le budget ordinaire de l'International Narcotics Control Board Secretariat et de la Division of Narcotic Drugs. Il conviendrait d'augmenter les contributions au Fonds des Nations Unies pour le contrôle et l'abus des stupéfiants afin de renforcer l'efficacité et la qualification des Nations Unies dans le domaine des stupéfiants. La coopération multilatérale contre le trafic illicite constitue la meilleure façon de lutter contre ce fléau. Les résultats obtenus dans ce domaine, dans mon pays, constituent un bon exemple à cet égard.

Le terrorisme international continue d'être un problème global et une cause importante de tension dans les relations internationales. La Turquie a toujours condamné comme étant criminels tous les actes, toutes les méthodes et pratiques terroristes, quels que soient leurs origines, leurs causes ou leurs objectifs. Nous estimons que le terrorisme ne saurait être justifié sous aucun prétexte.

Dans ce contexte, je tiens à rappeler que les tentatives faites pour différencier les diverses formes de terrorisme ne peuvent qu'encourager les terroristes. L'expérience a largement démontré que la tolérance ou le soutien à l'égard du terrorisme est une arme à double tranchant et que ceux qui ont suivi cette voie ont toujours eu de bonnes raisons de regretter leur politique imprévoyante.

L'an dernier, les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs ont entamé un nouveau processus de négociations. Nous nous en sommes félicités. Nous avions espéré que cette dernière série de négociations aurait ouvert la voie à un règlement durable à Chypre et permis d'établir une fédération communautaire et bizonale, basée sur l'égalité politique des deux peuples dans l'île.

On se souviendra qu'avant cette dernière phase des pourparlers, les Grecs chypriotes avaient rejeté l'accord cadre du 29 mars 1986 que les Chypriotes turcs avaient accepté. Les Chypriotes grecs ont ainsi encore allongé leur longue liste d'occasions manquées ou non assumées de parvenir à une conciliation sur l'île. Cette nouvelle série de négociations représente, en un sens, une dernière possibilité de règlement honorable, car la patience des Chypriotes turcs commençait à atteindre ses limites face à l'intransigeance constante des Chypriotes grecs. Si l'on se tourne vers le passé, il est difficile de dire que les Chypriotes grecs ont jamais essayé d'utiliser judicieusement cette dernière possibilité. Il n'ont pas su négocier de façon constructive, et dès le début ils ont préféré recourir à des tiers afin d'exercer une pression sur les Chypriotes turcs. Après avoir opté pour cette approche foncièrement erronée et qui est contraire à l'objectif recherché, les Chypriotes grecs n'ont pas ressenti le besoin de répondre au moins en partie aux propositions globales que les Chypriotes turcs avaient présentées officiellement et par écrit au cours des négociations.

La partie chypriote grecque a perpétré de nouveaux actes de violence à Chypre et a commis des violations de territoire contre la communauté chypriote turque. Elle a également poursuivi un programme de réarmement intensif. Les achats d'armes et d'équipements militaires qui sont en cours ont atteint des proportions alarmantes. Tous ces actes de la part des Chypriotes grecs troublent l'atmosphère et aggravent la méfiance dans l'île.

Le peuple chypriote turc a été obligé de réagir à cette situation par la résolution qu'il a adoptée au Parlement. En dépit de toutes ces provocations, la résolution a gardé la porte ouverte pour des négociations directes sans aucune condition préalable. Il reste à voir si les Chypriotes grecs voudront bien reprendre le chemin de pourparlers justes et honnêtes. Il reste à voir également s'ils veulent bien aller de l'avant en garantissant aux Chypriotes turcs le respect de leur existence en tant que l'un des deux peuples de l'île, différents mais politiquement égaux. Nous attachons une importance primordiale à ce point, parce que ce n'est qu'ainsi, sans le fardeau de pratiques hostiles, que le processus de négociation a une chance raisonnable d'aboutir.

La semaine dernière, le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Grèce a fait de longues observations à propos de Chypre dans sa déclaration à l'Assemblée générale. J'ai le regret de dire que la mentalité et l'attitude dont il a fait montre dans cette déclaration jettent un doute sérieux sur les efforts entrepris en vue d'aboutir à un règlement négocié à Chypre. Nous avons vu dans sa déclaration une approche très regrettable tendant à présenter faussement les faits concernant Chypre, afin d'induire en erreur la communauté internationale. Il y a beaucoup à dire sur la grave responsabilité de la Grèce dans la naissance et la perpétuation de la question de Chypre. Ce sont la Grèce et les Chypriotes grecs qui sont exclusivement responsables de la destruction de la République bicommunautaire de Chypre en 1963, pour avoir eu recours à la force. La Grèce et les Chypriotes grecs sont responsables d'avoir maintenu Chypre dans un état permanent de crise pendant 11 ans et les Chypriotes turcs virtuellement comme des otages dans leur propre pays avant 1974. La Grèce et les Chypriotes grecs sont responsables des événements du 15 juillet 1974, lorsqu'ils ont essayé de porter un coup final à l'indépendance de l'île et à l'existence des Chypriotes turcs. C'est la Turquie qui a réussi à mettre fin à cet état de choses inacceptable et a assuré la sécurité des Chypriotes turcs.

J'aurais préféré ne pas avoir à rappeler le rôle néfaste qui a été joué par la Grèce lors de phases critiques de la récente histoire de Chypre. Je suis profondément préoccupé par le fait que la Grèce, une fois de plus, s'engage sur la même voie dangereuse à un autre moment critique pour Chypre. C'est avec regret et hésitation que je me sens obligé d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur cette situation.

Aujourd'hui, les perspectives économiques mondiales de croissance et de commerce permettent d'être plus optimistes qu'auparavant. Un taux de croissance rapide dans les pays industrialisés a été associé avec l'expansion de l'emploi, la réduction relative des déséquilibres extérieurs, le progrès sensible de certaines réformes structurelles et l'accélération aussi bien des volumes d'exportation que d'importation.

En ce qui concerne les pays en développement, l'environnement économique s'est également considérablement amélioré dans certains d'entre eux à la suite de réformes de politique générale et de l'expansion du commerce mondial. Cependant, bon nombre de ces pays n'ont pas retiré la part qui leur revient de la relance de la croissance économique et continuent d'être confrontés à de graves problèmes : des taux d'inflation élevés, le lourd fardeau de la dette, des défis d'ajustement structurel et des pressions démographiques entre autres. Les pays industrialisés eux aussi ont à faire face à un certain nombre de défis sur la voie d'une expansion stable et continue.

Tous ces problèmes, ces risques et ces incertitudes nécessitent une coopération internationale améliorée dans un monde de plus en plus interdépendant. Ce n'est qu'ainsi, à notre avis, que nous pourrons relever ensemble, avec succès, les défis qui nous sont lancés, pour le bénéfice de l'humanité tout entière.

En conclusion, je voudrais réitérer notre espoir que la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale sera couronnée de succès et contribuera à la sécurité et au bien-être de toutes les nations.

M. GOMBOSUREN (Mongolie) (interprétation du russe) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter sincèrement pour votre élection au poste élevé de président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter tout le succès possible dans l'accomplissement de

votre tâche. Nous nous associons aux orateurs précédents qui ont exprimé leur gratitude à votre prédécesseur, M. Dante Caputo, qui a dirigé avec tant de compétence les travaux de la dernière session.

Les Nations Unies, en tant qu'instrument universel pour le maintien d'un ordre sûr dans le monde, reflètent fidèlement les changements du climat politique dans le monde. Il est encourageant de constater qu'au cours des deux ou trois dernières années, des voix optimistes se sont élevées dans cette enceinte, constatant une nouvelle détente sur la scène internationale. Nous partageons cet optimisme. Il est lié, avant tout, au consensus qui se dégage dans la communauté internationale quant à la nécessité de la coexistence et de la coopération de tous les Etats ainsi qu'à l'expérience acquise et aux succès obtenus dans la solution des questions contemporaines. A notre avis, les tendances positives actuelles ont toutes les chances d'être couronnées de succès et de se transformer en un processus ininterrompu et irréversible. Les premières pierres de son fondement sont taillées dans un matériau très solide, celui de l'équilibre entre les intérêts légitimes des parties, conformément à l'esprit de la Charte. Ceci vient renforcer notre croyance dans la possibilité de créer un avenir plus juste et plus humain. Bien sûr, cela exigera d'importants efforts concertés de la part de tous les Etats.

Il est important que la majorité des Etats se rende de mieux en mieux compte de cette réalité et agissent en conséquence. Il s'est établi un dialogue continu entre les grandes puissances dans la recherche de voies et de moyens destinés à promouvoir la détente sous ses différents aspects. Le processus pour l'ensemble de l'Europe s'ouvre sur de nouvelles perspectives. Un nombre toujours croissant d'Etats s'associent aux efforts visant à résoudre les grands problèmes régionaux. La conscience des conséquences dangereuses pour le monde entier de la crise écologique et d'un ordre économique international inéquitable et les préoccupations qu'elles suscitent se font de plus en plus aiguës. Enfin, l'on reconnaît de plus en plus l'importance d'une approche globale des problèmes de renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

L'une des tendances actuelles est le rehaussement du prestige et le renforcement du rôle des Nations Unies dans les affaires mondiales. La tendance à la coopération est renforcée et l'Organisation des Nations Unies joue de plus en plus le rôle qui avait été prévu par ses fondateurs. Le République populaire de la Mongolie se félicite de l'intensification des efforts des Nations Unies en vue de l'établissement de la paix et des bons offices du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, auquel elle souhaite d'autres succès dans ses nobles entreprises. Nous préconisons un recours accru aux compétences de l'Organisation mondiale pour le règlement de problèmes mondiaux, tels que le désarmement, les conflits régionaux, le retard socio-économique et technologique des pays en développement, la dette extérieure, la protection de l'environnement, la lutte contre le trafic des stupéfiants et autres problèmes.

La délégation mongole fait sienne l'idée de rehausser le rôle préventif des Nations Unies, comme le propose le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation.

La République populaire mongole s'efforcera d'étendre sa coopération pratique avec les Nations Unies et les organisations de son système.

Notre pays a engagé un processus d'analyse critique de toute l'expérience acquise au cours de l'édification de notre société socialiste pour en tirer les leçons nécessaires dans l'avenir. Les problèmes que connaît aujourd'hui notre société dans son développement sont typiques de nombreux pays en développement. Il s'agit fondamentalement de la nécessité d'accélérer le développement socio-économique et, sur cette base, d'améliorer le bien-être du peuple. Pour réaliser ces objectifs, il est tout aussi important d'agir sur les facteurs internes que sur les facteurs externes. C'est pourquoi nous réexaminons certains aspects de notre politique étrangère.

Grâce aux processus de restructuration en cours, les relations de la Mongolie avec les pays socialistes sont devenues plus pratiques et, partant, plus efficaces.

La Mongolie, en tant que pays en développement, s'efforce de renforcer son statut au sein des organisations internationales, ainsi que sa solidarité et sa coopération avec d'autres pays en développement dans le cadre de ces organisations. Nous réexaminons notre position à l'égard de certaines institutions économiques, monétaires et financières internationales afin de pouvoir bénéficier des services qu'elles rendent aux pays en développement.

A la suite de cette politique, notre gouvernement a obtenu le statut d'observateur au Mouvement des pays non alignés, est devenu membre du Groupe des 77, a engagé des relations diplomatiques avec la Communauté économique européenne et entrepris des démarches pour faire partie de la Banque asiatique de développement.

En outre, nous nous efforçons d'élargir notre coopération politique, commerciale, économique et culturelle avec d'autres Etats. Nous cherchons sérieusement à développer des relations commerciales et économiques mutuellement avantageuses avec les pays à économie de marché. A cette fin, les premières démarches ont été entreprises.

A notre avis, tout cela doit contribuer à jeter les bases de la participation constructive de la Mongolie à une plus large intégration régionale et internationale.

Il incombe fondamentalement à la communauté internationale de renforcer constamment les tendances positives actuelles. Il lui incombe également de favoriser la confiance et la compréhension mutuelle entre les Etats aussi bien au niveau mondial qu'au niveau régional. Cela est aussi nécessaire pour développer une large coopération internationale mutuellement avantageuse et pour traiter les graves problèmes existants.

A cet égard, il faut accorder une attention particulière à la région de l'Asie et du Pacifique à laquelle mon pays appartient. Comme on le sait, c'est là que se trouvent les conflits régionaux les plus graves et les plus tendus. Il faut s'attaquer comme il convient aux questions de la réduction de l'affrontement militaire, de l'élimination des bases militaires étrangères et du développement d'une coopération dans les domaines économique, écologique et autres.

L'expérience montre qu'il vaut mieux chercher des solutions généralement acceptables par la voie du dialogue et des négociations. Il convient de souligner l'importance de relations étroites et normales entre les grandes puissances de la région. A cet égard, nous tenons à souligner l'importance véritablement internationale de la normalisation des relations entre l'Union soviétique et la République populaire de la Chine.

La Mongolie souhaite contribuer aux changements constructifs dans notre région. Dans ce contexte, des accords mongolo-soviétiques sont intervenus sur le

retrait de la plus grande partie des troupes soviétiques de la Mongolie et une décision a été prise en vue de réduire sensiblement nos forces armées et nos dépenses militaires.

Le Gouvernement mongol a récemment avancé l'idée d'un dialogue régulier entre les pays de la partie nord de la région de l'Asie et du Pacifique. Il serait propice à la recherche de moyens propres à développer la coopération dans divers domaines, à régler les problèmes existants et à renforcer la compréhension et la confiance mutuelles entre les pays de la région. Nous invitons les parties intéressées à réfléchir et à échanger leurs vues au sujet de cette idée.

Le Gouvernement mongol se prononce pour une prompte solution politique des conflits régionaux. Il demande l'arrêt immédiat des effusions de sang en Afghanistan. Toutes les parties doivent strictement respecter les accords de Genève. A notre avis, il importe d'examiner attentivement les récentes propositions pouvant fournir de nouvelles possibilités pour régler ce problème.

Nous nous félicitons du retrait des volontaires vietnamiens avant le délai fixé, et nous espérons que le dialogue qui a eu lieu au sujet de la question du Cambodge se poursuivra et aboutira à une solution globale du problème.

La Mongolie continue de préconiser la réunification pacifique et démocratique des Corée sans ingérence extérieure. Nous voudrions souligner l'importance de poursuivre les efforts en vue d'un dialogue entre les parties coréennes.

La détérioration de la dangereuse situation au Liban et l'absence de progrès pratiques pour résoudre le problème palestinien, malgré le réalisme et la volonté de coopérer manifestés par les dirigeants de l'OLP, souligne nettement la nécessité de parvenir dans les meilleurs délais à un règlement général de la crise au Moyen-Orient et de convoquer à cette fin une conférence internationale, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Etat de Palestine et les membres permanents du Conseil de sécurité. Il faut garantir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et le droit de tous les Etats de la région à vivre en toute sécurité.

La République populaire mongole appuie l'application intégrale du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

Nous condamnons résolument la politique et les pratiques d'apartheid et préconisons leur élimination.

Nous sommes solidaires de la lutte du peuple nicaraguayen et de son gouvernement pour la liberté et l'indépendance, la souveraineté et la dignité nationale. La délégation mongole appuie les efforts des Etats d'Amérique centrale et des Nations Unies en vue d'un règlement pacifique du problème.

Le processus de désarmement qui a suivi le Traité sur l'élimination des missiles à moyenne portée et à plus courte portée - Traité FNI - a acquis récemment un nouvel élan. Nous pensons en particulier à la possibilité de conclure, compte tenu des récents accords du Wyoming, un accord sur la réduction des armements stratégiques offensifs de l'Union soviétique et des Etats-Unis, d'interdire les armes chimiques et de commencer la destruction de leurs stocks, ainsi qu'aux progrès réels des entretiens de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe.

Nous prions l'Assemblée générale de réaffirmer son appel à l'arrêt de la course aux armements, à la prévention de la militarisation dans l'espace extra-atmosphérique et à l'interdiction complète des essais nucléaires. La République populaire de la Mongolie appuie l'organisation d'une conférence internationale qui sera chargée de transformer le Traité de Moscou de 1963 portant interdiction des essais d'armes nucléaires dans trois milieux en un traité visant l'interdiction totale de ces essais.

La délégation mongole partage l'opinion selon laquelle les changements positifs et les mutations politiques qui interviennent dans le monde ne s'accompagnent pas encore de progrès appropriés dans la voie de la solution des problèmes inhérents aux relations économiques internationales.

Le développement de la coopération économique est entravé non seulement par des facteurs de caractère objectif mais aussi par des barrières artificielles qui sont contraires à l'esprit général de la nouvelle détente.

Nous estimons qu'il importe d'intensifier, dans toutes les directions principales - Nord-Sud, Est-Ouest et Sud-Sud - et, en premier lieu, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, le dialogue mondial concernant les relations commerciales et économiques internationales.

Nous partageons le raisonnement des autres pays en développement exposé, en particulier, à la Conférence au sommet des pays non alignés, tenue à Belgrade, et à la Réunion ministérielle des pays du Groupe des 77, tenue à Caracas, selon lequel les conséquences d'une absence de solution aux problèmes de développement économique de ces pays se répercuteront de plus en plus sur les pays développés eux-mêmes. Cette interdépendance mondiale doit être établie sur une base égalitaire et collective afin de garantir une justice sociale et un développement économique stable pour tous. A notre avis, il faut prendre dûment en compte cette interdépendance lors de l'élaboration de la stratégie internationale de développement pour les années 90 et de la prise de décisions à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale.

Le problème de la dette extérieure des pays en développement est toujours aigu, mais le dialogue qui se poursuit dans le cadre et hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies pour le résoudre incite à un certain recimisme.

Comme on le sait, la protection de la nature et de l'environnement, qui est devenue un problème mondial particulièrement important, exige la mobilisation d'efforts au plan international. C'est pourquoi la République populaire mongole attache une grande importance à la convocation, en 1992, d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. A cet égard, je voudrais attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur l'idée présentée par la délégation mongole à la dernière session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) selon laquelle il faudrait élaborer des

programmes régionaux et sous-régionaux d'action pour la protection de l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique et créer un centre régional de l'environnement. A notre avis, ces mesures permettraient de coordonner les efforts nationaux que font les pays de la région pour créer des conditions de vie écologiquement saines.

Les conséquences de la dégradation de l'environnement portent atteinte aux conditions de vie de nombreuses personnes, voire de peuples entiers. Ce problème est devenu si grave qu'il faut, à notre avis, se saisir de la question de la traduction dans des dispositions conventionnelles du droit de l'homme à un environnement meilleur et salubre. Cette question ne semble pas être convenablement reflétée dans les instruments internationaux existants en matière de droits de l'homme. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait bon d'examiner la question de l'introduction d'un amendement approprié au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Ce faisant, nous partons de l'idée que le développement du droit international et la garantie de sa primauté permettraient, dans une grande mesure, de renforcer la paix et la coopération entre les Etats. A cet égard, nous estimons que la proposition des pays non alignés de proclamer une décennie des Nations Unies pour le droit international est tout à fait d'actualité.

M. ERRAZURIZ (Chili) (interprétation de l'espagnol): Je voudrais tout d'abord féliciter le général Joseph Garba, Ambassadeur du Nigéria, de son élection au poste de président de l'Assemblée générale. Grâce à ses talents de diplomate, nous sommes assurés que la présente session sera couronnée de succès.

Nous voudrions également remercier son prédécesseur, M. Dante Caputo, ancien Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, qui s'est acquitté de ses fonctions de président de l'Assemblée générale de manière positive.

Nous tenons en outre à présenter nos félicitations à Monsieur l'Ambassadeur Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général, ainsi qu'à ses collaborateurs pour les efforts fructueux qu'ils ont déployés en faveur de la paix.

Nous sommes très heureux que la présente session soit présidée par un représentant du continent africain. Mon gouvernement a toujours cherché à renforcer ses relations avec les peuples d'Afrique.

Mon gouvernement a toujours condamné l'apartheid et toute forme de discrimination raciale qui portent atteinte à la dignité de l'homme.

Comme les membres de l'Assemblée le savent, nos liens avec l'Afrique se sont également tissés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, notamment grâce à notre participation au Comité de décolonisation et au Conseil des Nations Unies pour la Namibie. C'est avec satisfaction que nous voyons que des progrès sont faits sur la voie qui mène ce territoire à l'indépendance.

Le Gouvernement du Chili est heureux de constater que notre organisation a retrouvé son dynamisme et sa vitalité, ce qui traduit le nouvel engagement que la communauté internationale a pris à l'égard des principes de la Charte des Nations Unies.

Nous voyons de même que les nouvelles relations qui s'établissent entre les grandes puissances contribuent à l'amélioration du climat politique international. La brise de l'entente fait voler en éclats les vieilles structures dans le monde entier.

Il est évident que cet optimisme n'est pas sans bornes. Nous continuons d'être très préoccupés par la persistance de problèmes graves qui compromettent la paix et portent directement atteinte aux pays en développement.

Les conflits armés régionaux, la pauvreté, le trafic des stupéfiants, l'inaccessibilité aux marchés financiers, les obstacles au commerce international et la destruction de l'environnement sont des problèmes toujours présents. Les pays ont progressé sur la voie de l'entente mais, concrètement, la grande majorité de l'humanité ne peut avoir accès au bien-être.

En tant que pays faisant partie de la communauté américaine, nous voudrions réaffirmer, à cette occasion, notre solidarité avec les peuples de l'Amérique centrale, région harcelée par les activités des intérêts étrangers.

C'est avec une profonde affliction que nous constatons que se prolonge la tragédie dont souffre la nation libanaise. Nous nous associons à l'appel de paix lancé par S. S. le pape Jean-Paul II, car nous sommes convaincus que toutes les troupes étrangères doivent se retirer du territoire libanais.

La violence continue de s'abattre sur les peuples du Moyen-Orient. Nous ressentons profondément cette douleur, car nombre de descendants des peuples arabes et d'Israël font partie de la société chilienne.

Les défenseurs de la paix et des droits de l'homme ne peuvent se permettre aucun repos. Alors que nous pensons que des progrès se manifestent à cet égard,

## M. Errázuriz (Chili)

des éléments hostiles s'y opposent vigoureusement. Voilà pourquoi nous sommes également préoccupés par la situation des citoyens d'origine turque qui sont encore persécutés en Bulgarie.

Le Chili réaffirme, une fois de plus, que l'on contribuerait à l'universalité de l'Organisation des Nations Unies en déférant au désir du Gouvernement de la République de Corée qui voudrait entrer dans notre organisation.

Nous regrettons que le drame du Cambodge se prolonge. Malgré les progrès réalisés, nous pensons qu'il y a encore beaucoup à faire pour que le peuple cambodgien exerce son droit à l'autodétermination et retrouve sa liberté.

Je m'adresse aux représentants des peuples du monde, et je me félicite de le faire au nom d'un pays et d'un gouvernement qui vient de franchir une étape importante de son histoire en surmontant d'énormes obstacles sur les plans interne et externe.

Nous avons conforté une société où existent les libertés politiques et économiques grâce aux efforts et à la volonté de chacun des Chiliens. Depuis la période la plus aiguë de la crise qui nous a affectés de 1970 à 1973, nous avons reconstruit une démocratie et une économie qui ne cessent de prospérer.

En maintes occasions, le Ministre des affaires étrangères du Chili a fait part à notre assemblée de notre processus de rétablissement d'une démocratie stable et de développement économique.

Il a également annoncé en précisant les dates et les étapes la façon dont s'accomplirait la transition vers une pleine démocratie, conformément à la Constitution approuvée à l'unanimité par les citoyens en 1980, et améliorée en juillet dernier avec l'accord et l'appui populaire les plus larges de toute notre histoire politique.

Certains n'ont pas voulu voir, en temps voulu, l'effort tenté pour la renaissance de la démocratie au Chili parce que cela signifiait mettre fin au régime totalitaire de la Unitad Popular. Et d'autres n'ont pas cru ou ont voulu mettre en doute la décision souveraine de mon gouvernement et de mon peuple d'édifier une société libre et progressiste. Nous avons été en butte à la discrimination, à la politique de deux poids deux mesures et à une hostilité irrationnelle. Ensuite, face à des progrès indéniables, ce fut la conspiration du silence. Ce n'est que récemment que le Chili s'est enfin acquis la compréhension et la considération internationales que méritent ses réalisations historiques. La désinformation, l'idéologisation et le scepticisme qui ont gravement deformé l'image de mon pays ont enfin fait place à une réalité objective qui a su s'imposer. Un changement positif s'est produit dans l'attitude de la communauté internationale envers le Chili. La somme des libertés politiques et économiques est une réalité au Chili et c'est là la principale réalisation du gouvernement Auqusto Pinochet.

Le Chili est sorti plus fort que jamais de l'adversité. Nous avons montré qu'aucune pression étrangère ne peut faire plier la volonté des nations lorsque leur cause est juste. Nous avons appris que la souveraineté des pays est, en outre, un défi constant. Nous avons enfin appris que la seule et véritable collaboration entre les nations est celle qui repose sur l'indépendance et la dignité de tous les Etats. C'est au seul peuple du Chili de choisir son propre destin.

Les faits et nos réalisations me permettent d'affirmer que nous avons accompli ce que nous nous étions proposé de faire et ce que nous avions annoncé. Le gouvernement du Président Pinochet a traduit dans la réalité les objectifs qu'il s'était fixés en 1974. La liberté de la presse, les activités des différents partis politiques, un débat public totalement ouvert, le plein respect des droits individuels et syndicaux et l'amélioration de la situation économique sont, entre autres choses, l'expression concrète d'un processus positif de normalisation, qui

ne se limite pas à reconnaître les libertés civiques mais aussi celles de caractère social, culturel et économique, sans lesquelles toute société s'effondre dans le désenchantement. Les progrès que le Chili a réalisés dans le domaine économique et dans la modernisation de sa structure sociale garantissent que la démocratie ne sera pas une aventure fragile ni utopique.

Au Chili, aujourd'hui, la tranquillité et la paix prévalent et on apprécie la modération à sa juste valeur. Jusqu'en 1973, ce sont les programmes idéologiques de portée révolutionnaire qui l'ont emporté, ces programmes qui prétendaient changer radicalement la société. Aujourd'hui, bien au contraire, seuls les partis démocratiques ont l'appui du peuple et des chances d'être élus.

Le progrès réalisé par le Chili n'est pas le résultat d'une aide ou d'une inspiration étrangère quelconque. Le Chili doit ses progrès et son avenir prometteur à son peuple et à son gouvernement, qui ont travaillé dur et suivi sans hésitation la voie que leur dictent leur conscience et leurs traditions. Nous avons une monnaie stable, une croissance soutenue, une inflation contrôlée et un budget fiscal équilibré. Nous avons instauré la liberté économique, qui stimule l'initiative créatrice de l'individu et qui, s'agissant de l'allocation des ressources, reconnaît la fonction du marché plutôt que la bureaucratie d'Etat. Le progrès et la stabilité des politiques du Gouvernement du Chili inspirent confiance à ceux qui négocient avec mon pays. Ils savent que notre parole est digne de foi, que nos promesses sont honorées et que notre avenir appartient à notre peuple.

Le progrès au Chili nous rapproche du seuil du développement. Je voudrais indiquer certains chiffres qui reflètent le progrès soutenu enregistré dans l'économie chilienne : le taux annuel moyen de la croissance réelle du produit national brut (PNB) depuis la récession de 1982 est de près de 6 %; au cours du premier semestre de cette année, il a atteint plus de 10 %; plus d'un million et demi d'emplois productifs ont été créés ces cinq dernières années, réduisant ainsi de moitié le taux de chômage; en 1970, le Chili a exporté 400 produits à 58 pays; aujourd'hui il en exporte 1 500 à 112 pays; en 1973, les exportations du Chili se chiffraient à 1,305 milliard de dollars; en 1989, elles excéderont 8 milliards de dollars; en 1986, la dette extérieure a atteint le niveau maximum de 19,5 milliards de dollars; elle est passée aujourd'hui à 16,8 milliards de dollars. Dans le domaine social, les dépenses se sont concentrées sur les secteurs les plus pauvres et nous y avons remporté des succès dont sont fiers tous les Chiliens. Dans le

domaine de la santé, par exemple, le taux de mortalité infantile est tombé de 82,2 p. 1 000 en 1970 à 18,8 p. 1 000 en 1988. L'espérance de vie entre 1970 et 1988 est passée de 61,5 à 71,8 années. Et le taux d'alphabétisation atteint 94,3 %.

Les changements survenus dans le monde, au cours des 16 dernières années, sont profonds et importants. Le choix fait par le Chili, en 1973 - son engagement de développer la liberté - a contrarié nombre des tendances dominantes dans l'économie et les politiques d'alors. Ces mêmes politiques et secteurs, qui ont échoué au Chili à la fin des années 60 et au début des années 70, sont parvenus à s'établir ailleurs. Mais, aujourd'hui, nous assistons à l'écroulement des illusions et des possibilités offertes par les systèmes totalitaires et collectivistes. La paix elle-même semble se raffermir, et, aujourd'hui, les décisions des principales puissances semblent revêtir un plus grand degré de compréhension et de rationalité.

Le monde devient de plus en plus interdépendant. Les connaissances, la science, la technique et les ressources transcendent les frontières et les limites artificielles. Il en va de même des problèmes et des situations qui affectent toute la communauté internationale et qui, de ce fait, lancent un défi à la coopération mondiale et à cette organisation.

L'un des plus grands défis que doit relever la communauté internationale est de lutter efficacement contre le irafic des stupéfiants, fléau qui corrompt la société, la famille et les nations. Nous nous associons aux gouvernements qui se sont engagés à lutter contre le trafic des stupéfiants, en particulier au Gouvernement de la Colombie qui a le courage de faire face aux puissantes organisations criminelles qui se servent de ce pays.

Le Chili, grâce à un programme très strict de prévention, a, depuis 1973, pu contrôler les manifestations les plus graves de ce problème. Nous ne sommes pas un pays producteur de stupéfiants, mais nous avons été victimes des activités des trafiquants. En septembre 1973, l'une des premières décisions du gouvernement actuel a été d'expulser un groupe de trafiquants étrangers qui avaient tiré parti de la crise politique et sociale de l'époque pour s'installer dans le nord du pays.

Nous sommes convaincus que l'action individuelle d'un Etat n'est pas suffisante. Nous devons coordonner nos efforts. Le monde a déclaré la guerre aux stupéfiants, mais nous devons bien comprendre que les actions d'urgence dans cette guerre ne résoudront pas définitivement le problème. La solution permanente du problème des stupéfiants réside dans l'éducation qui fortifie les jeunes et les met

## M. Errázuriz (Chili)

en garde contre les dangers et réhabilite les victimes. Mais, pour ce faire, il est indispensable que la communauté des nations alloue les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de programmes d'éducation efficaces.

Depuis de nombreuses années déjà, nous exprimons notre inquiétude devant les activités terroristes. A cette occasion, nous voudrions réaffirmer que nous rejetons et dénonçons le terrorisme. Au Chili, nous connaissons particulièrement bien le terrorisme, parce que nous avons été victimes de ses attaques lâches et irresponsables et que, plus d'une fois, nous avons pu voir comment d'autres pays autorisaient le libre transit de terroristes connus qui invoquaient l'asile politique. Si les sociétés modernes veulent, une fois pour toutes, vaincre le terrorisme et l'association terrorisme-stupéfiants qui menacent de s'étendre dans toutes les régions du monde, alors elles doivent agir immédiatement de manière décisive. Nul pays ne doit accorder une assistance aux terroristes ni faciliter leur déplacement.

A plusieurs reprises, certains organismes internationaux ont permis une manipulation systématique des droits de l'homme. On a essayé de politiser ou même d'inclure dans l'expression "violations des droits de l'homme" la lutte légitime menée contre le terrorisme et contre la subversion. Il ne s'agit pas dans ce contexte de méconnaître les droits inviolables, inhérents à chaque personne. Ce que nous condamnons c'est la manipulation grossière des droits de l'homme qui, au fond, prouve qu'on ne respecte pas réellement ce que l'on prétend vénérer.

Il n'est ni juste ni équitable de se prononcer à la légère sur les événements douloureux qui ont touché des pays comme le Chili lorsqu'ils ont voulu éliminer les graves menaces dues à la subversion et à la violence terroristes. Dans notre cas, ce sont les troubles et l'effondrement qu'a connus notre société entre 1970 et 1973 qui ont provoqué ces événements. Il faut examiner leurs origines et le contexte général qui ont porté préjudice à la coexistence pacifique.

Au Chili, nous sommes parvenus à édifier une société dans laquelle les droits de l'homme sont protégés, non seulement par les institutions démocratiques et l'état de droit, mais aussi par le respect des Chiliens pour les garanties individuelles, les valeurs et les croyances de chacun. Ces droits sont également protégés par l'esprit de compréhension qui prévaut au Chili.

En ce qui nous concerne, nous sommes décidés à bâtir l'avenir en assumant notre propre passé.

En 1978, une loi d'amnistie a été promulguée qui constitue la pierre angulaire du processus de paix et d'unité que nous connaissons. L'amnistie est l'instrument juridique qui convient à la prudence, à la réconciliation et à l'engagement d'un Chili en paix, qui est le but commun de la grande majorité des Chiliens. Pour notre bien à tous à l'avenir, nous croyons nécessaire de laisser de côté le passé et de ne pas rouvrir les anciennes blessures qui sont en train de se refermer.

Le peuple et le Gouvernement du Chili sont tout à fait déterminés à continuer d'aller de l'avant dans la voie de l'unité et de la paix qui les ont toujours animés.

La coopération internationale est la base de la paix et du progrès. Le monde progresse vers la création de grands marchés commerciaux, comme la Communauté européenne notamment.

Nous observons avec espoir les perspectives que le XXIe siècle ouvre aux nations capables de relever les défis de l'avenir. C'est donc avec espoir que nous voyons les grands accords commerciaux qui s'étendront inévitablement à l'Amérique latine où s'affirme de plus en plus une tendance en faveur de plus grandes libertés économiques.

Le Chili voudrait donner son élan à une véritable intégration latino-américaine. Il est nécessaire de remanier les approches actuelles, basées sur des stratégies de substitution des importations, de restrictions aux investissements étrangers, de marchés régionaux très protégés et régis par l'Etat.

Nous croyons que ces approches doivent être conformes aux tendances prévalantes de privatisation, d'élimination des barrières douanières, de libre concurrence et de négociation d'accords généraux qui permettraient l'incorporation de la région dans un courant de progrès et lui permettraient de se rapprocher des courants de biens et services sans cesse plus libres qui offrent des possibilités à chacun.

Les conditions existent pour réaliser une véritable intégration économique régionale qui mettrait en oeuvre les accords conclus en Amérique latine et aux Caraïbes.

Le Chili a fait un effort pour adapter son économie à ces tendances, convaincu que c'est là un premier pas en faveur d'une intégration vaste et moderne qui permettra aux perspectives prometteuses de l'Amérique latine de se réaliser.

Toutefois, ce n'est pas sans préoccupation que nous envisageons aussi de telles perspectives, car les négociations commerciales des nations industrialisées pourraient, dans la pratique, se transformer en une barrière protectionniste pour le reste du monde.

L'embargo injuste sur l'exportation des fruits chiliens qui, pour des raisons encore obscures, a empêché temporairement leur entrée sur les marchés mondiaux, a démontré récemment non seulement les complexités du commerce international mais aussi le danger de protectionnisme des nations développées qui peuvent faire échec aux exportations des pays en développement et causer de graves dommages à leurs économies.

Nos peuples veulent participer aux grands courants du progrès mondial. Ils n'accepteront pas d'aide humanitaire (en échange de protectionnismes qui maintiendraient des déséquilibres en portant préjudice aux nations en développement. Nous voulons des possibilités égales, un traitement juste et équitable.

Je suis persuadé que, sur la base de ce principe du respect mutuel, mon pays, comme beaucoup d'autres, pourra progresser avec sécurité dans la voie de la croissance et faire front aux obligations de la dette extérieure qui pèse tellement sur nos économies.

Une dette extérieure importante signifie cependant des sacrifices considérables en ce qui concerne le niveau de vie de nos peuples et constitue un frein à la production et à la consommation non seulement des pays débiteurs mais

aussi des pays créditeurs. Toutes les parties impliquées dans ce circuit financier doivent unir leurs efforts pour en sortir.

Il n'est pas excessif d'affirmer que la revalorisation du dollar, les taux élevés des intérêts internationaux et le protectionnisme, ont été les causes directes du problème de la dette.

Un plan de coopération et de coordination entre les pays industriels a complété les institutions qui ont vu le jour à Bretton Woods. Toutefois, dans cette coordination, les intérêts du monde en développement ne sont pas convenablement représentés. Il n'y a pas ici de discipline monétaire pour les nations industrielles qui soit susceptible de satisfaire aux nécessités de nos pays.

La politique extérieure du Chili se fonde sur les principes du droit international et sur les objectifs de paix et de coopération. Ses objectifs sont liés tant à la promotion de l'intérêt national au sein de la communauté des nations qu'à la promotion du bien commun international. En ce qui concerne l'action de notre pays dans les instances multilatérales, nous sommes fermement engagés à promouvoir la paix, l'amitié et la coopération entre Etats.

C'est un processus dynamique qui régit l'époque dans laquelle nous vivons. Les valeurs qui se maintiennent sont des valeurs permanentes, à savoir la vérité, la justice, l'égalité et la liberté.

Les relations internationales actuelles sont marquées, et il en sera ainsi à l'avenir également, par une disparition croissante de toute idéologie, par la diffusion du pouvoir entre divers centres de décisions et d'influences, par la globalisation des relations entre les nations, qui résulte de tendances accentuées et croissantes dans tous les domaines d'action humaine, et par l'apparition, finalement, d'un consensus sur le rôle de l'individu, sur sa capacité créatrice et sur l'initiative individuelle en tant qu'éléments dynamiques du processus social.

Nous traversons une nouvelle étape. Nous avons laissé derrière nous des moments très difficiles qui ont porté gravement atteinte à la coopération entre les nations et aux libertés de l'homme. Nous avons des raisons d'être optimistes.

Devant nous s'ouvre un monde de possibilités. Le Chili est décidé à relever les défis lancés avec toute la décision qui caractérise les nations jeunes et sûres d'elles-mêmes.

M. MOCUMBI (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter à l'occasion de votre élection à l'unanimité à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes fiers de voir un fils de l'Afrique nommé à un tel poste de responsabilité. Votre longue expérience diplomatique, le dévouement et la compétence avec lesquels vous avez guidé les travaux du Comité spécial contre l'apartheid, sont l'assurance que votre tâche sera couronnée de succès. Nous vous souhaitons la plus grande réussite en vous acquittant de la haute responsabilité qui vous a été confiée à l'unanimité. Nous vous assurons à nouveau que nous vous apporterons notre plein appui et notre coopération afin que les délibérations de cette session soient menées à bonne fin.

Nous félicitons le Président sortant, M. Dante Caputo, pour la manière lucide et efficace dont il a présidé les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance toute particulière à Mo Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies, pour sa contribution à la quête de solutions aux conflits régionaux, ainsi qu'aux autres problèmes divers qui touchent la paix et la sécurité internationales. Nous le félicitons de sa démarche personnelle en faveur de l'appui au programme d'urgence pour le Mozambique. Nous manifestons à nouveau l'espoir que ces efforts continueront aussi longtemps que se prolongera la situation critique de mon pays.

La présente session de l'Assemblée générale nous offre la possibilité de procéder à une évaluation des voies que nous avons explorées jusqu'à présent dans la recherche des moyens plus propices à assurer la paix et la stabilité dans le monde. Le Secrétaire général dans son rapport sur les travaux de l'Organisation (A/44/1) et plusieurs orateurs qui m'ont précédé ont décrit les tendances actuelles des relations internationales comme étant positives et prometteuses. Nous partageons cet avis. En fait, l'atmosphère internationale actuelle semble être moins sombre, moins tendue et moins explosive que celle d'il y a quelques années.

Il est manifeste que des mesures positives ont été prises depuis la dernière session de l'Assemblée générale.

Le dialogue et le rapprochement entre les deux grandes puissances sont un facteur qui contribue à la tendance actuelle de la situation internationale. Cette tendance est aussi le résultat de la lutte des peuples épris de paix du monde entier, qui ont toujours prôné le désarmement, la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que cette tendance se poursuivra, se renforcera et jouera un rôle de catalyseur dans les efforts visant à éliminer les foyers de tensions dans le monde.

Dans mon pays, cette nouvelle dynamique des relations internationales a été accueillie avec optimisme et espoir, car elle correspond aux aspirations les plus nobles du peuple mozambicain pour parvenir à la paix et à la liberté dans notre région et dans le monde. Néanmoins, cette tendance ne semble pas influencer la conscience de ceux qui cherchent la destruction et la déstabilisation de notre pays et l'échec de notre projet d'édifier une société démocratique, développée et juste au Mozambique.

Depuis la dernière session, les massacres, la destruction et le pillage ont continué sans relâche au Mozambique. Les terroristes armés ont continué de détruire des hôpitaux, des trains et des voies ferrées. Ils ont saboté des lignes d'électricité et d'autres infrastructures économiques et sociales.

Pendant la même période, de nouvelles preuves ont été réunies, qui montrent une fois encore, que nous faisons face à une opération de déstabilisation qui ne doit pas être confondue avec une lutte entre deux parties. En fait, seule une opération de déstabilisation de cette nature peut expliquer l'ampleur des dévastations, de la destruction et de la terreur qui se sont soldées par 700 000 morts, 1,7 million de Mozambicains déplacés et 5,6 millions de citoyens vivant dans un état d'urgence.

Notre peuple reconnaît que l'indépendance et la liberté exigent des sacrifices, y compris celui de nos propres vies. Notre peuple n'a donc pas vacillé devant cet holocauste, et guidé par son parti, le FRELIMO, le peuple mozambicain a exploité toutes ses ressources et s'est organisé pour défendre la patrie contre l'agression et les balles. Sous la pluie des balles, au milieu de la douleur et du deuil, notre peuple n'a jamais cessé de produire. Sous un arbre, au milieu des ruines de ce qui était encore la veille une école, nos enfants continuent leurs études. Ils apprennent à aimer leur pays et à semer les graines d'un avenir meilleur.

En 1987, le Gouvernement mozambicain a lancé un vaste programme de redressement économique dans notre pays. Ce programme vise à arrêter la détérioration économique galopante que nous avons connue et à lancer une reprise progressive de la production dans les différents secteurs de l'économie et de la vie sociale du pays.

Le programme vise également à apporter des réformes dans les secteurs économiques et financiers, et à créer ainsi des conditions favorables pour une modification graduelle de la structure économique sur laquelle notre économie est fondée.

Des résultats modestes ont été obtenus dans le cadre de ce programme. Par exemple, l'augmentation du produit national brut a été de 3,6 % en 1987 et de 4,6 % en 1988. Cela est plutôt encourageant. Cette croissance est essentiellement due à des progrès réalisés dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

## M. Mocumbi (Mozambique)

Dans le domaine politique, le peuple mozambicain, de Rovuma à Maputo, a participé au cinquième Congrès du Parti FRELIMO. Cela a été une excellente occasion de réfléchir sur le passé, le présent et l'avenir du pays. D'importants problèmes ont été abordés, tels que les problèmes relatifs à la guerre et à la paix, à l'unité nationale, au développement scientifique, technique et socio-économique, ce qui démontre, une fois de plus, que tous les Mozambicains s'identifient au FRELIMO et à ses objectifs et que le FRELIMO est le parti de tous les Mozambicains. Le Congrès a représenté un temps fort dans l'exercice de la démocratie.

Le cinquième Congrès du FRELIMO a pris des décisions de grande portée pour la vie de la nation mozambicaine. Le Congrès a redéfini la stratégie et les tactiques des politiques économiques et sociales du pays pour répondre à l'environnement national, régional et international.

Le Colgrès a recommandé l'adoption de mesures pour encourager la participation collective et individuelle de tous, en particulier dans le domaine de la production alimentaire.

Le changement des statuts, du programme et des directives du Parti FRELIMO répond à la volonté populaire telle qu'elle a été exprimée dans le vaste débat national qui a précédé le Congrès du Parti et qui a demandé le renforcement de la base sociale du Parti en tant que facteur d'unification de la nation.

Le Parti FRELIMO et le Gouvernement mozambicain ont annoncé une série de principes pour mettre fin à la guerre par des moyens pacifiques. Ces principes peuvent être résumés comme suit.

Premièrement, la guerre au Mozambique n'est pas le résultat d'une lutte entre deux parties. Les bandits armés ne constituent pas un parti politique, mais plutôt l'instrument d'une opération de déstabilisation menée contre notre pays.

Deuxièmement, les politiques visant à guider le pays dans les domaines politique, économique, social et culturel sont déterminées par consensus national obtenu par le biais d'un processus de consultation et de discussion avec le peuple.

Troisièmement, les libertés individuelles et sociales comme la liberté de culte, la liberté d'expression et la liberté de réunion sont garanties. Néanmoins, on ne doit pas s'en servir pour saper l'unité et l'indépendance nationales ainsi que l'intégrité des personnes et des biens. On ne doit pas s'en servir pour préparer ou perpétrer des actes de violence contre l'Etat et la Constitution.

Quatrièmement, les changements de politique, les révisions de la Constitution ou toutes autres modifications des principales lois du pays ne sont possibles qu'avec la participation de tous les citoyens.

Cinquièmement, il est inacceptable qu'un groupe recoure à l'intimidation ou à la violence pour s'imposer à l'ensemble de la société. Il est antidémocratique de modifier la Constitution et les principales lois du pays simplement en raison de la violence d'un groupe.

Il est indispensable que les bandes armées acceptent ces principes avant l'amorce, entre le Gouvernement et les leaders des bandes armées, d'un dialogue pour décider des modalités et des mécanismes nécessaires pour éliminer la violence et normaliser la vie de tous les Mozambicains, y compris de ceux actuellement engagés dans le banditisme armé.

Nous soulignons qu'un tel dialogue ne doit en aucun cas avoir pour but de créer une situation ou des conditions susceptibles de saper l'unité nationale ou de conduire à un partage du pouvoir. Tout changement dans la Constitution ou dans les lois fondamentales du pays est acceptable sur la base de l'ordre établi, de la démocratie et du consensus populaire, et non sur la base de la violence d'un groupe exercée contre le peuple, la société organisée et l'Etat.

Depuis la proclamation de notre indépendance nationale, nos principales lois n'ont été adoptées qu'à l'issue de consultations et de discussions avec le peuple. C'est ainsi que nous avons entrepris la révision de la Constitution et des lois électorales, prouvant bien notre progrès en matière de démocratie et de renforcement de l'Etat.

Se fondant sur ces principes, le Président Chissano a demandé, au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Mozambique, aux Présidents

Robert Mugabe, du Zimbabwe, et Daniel Arap Moi, du Kenya, de nous aider à créer les conditions nécessaires à un dialogue éventuel entre le Gouvernement et les chefs des bandes armées.

Ces derniers ont été mis au courant de notre initiative de paix en 12 points par les dirigeants de certaines congrégations religieuses du Mozambique qui ont pris contact avec les chefs des bandes armées pour les persuader de cesser le massacre et les destructions et de se réconcilier avec leur patrie et son peuple. Deux réunions ont déjà eu lieu à Nairobi entre les chefs religieux de certaines congrégations et les chefs des bandes armées. Le processus suit son cours et il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions. Toutefois, tant que l'état de guerre prévaudra, le pays souffrira de ses effets dévastateurs, car les dégâts sont énormes pour notre peuple, que ce soit en souffrances humaines ou en dommages économiques et sociaux. L'état d'urgence reste une réalité dans notre pays. Il est donc très encourageant que la communauté internationale reste consciente de la nécessité de fournir une aide d'urgence à la population sous forme d'aliments, de vêtements et d'outils de production afin que les Mozambicains retrouvent une vie normale. Je tiens à ce propos à dire toute notre reconnaissance à l'ensemble de la communauté internationale pour sa solidarité et son aide précieuses.

L'actuelle session de l'Assemblée générale est réunie sous le signe de l'espoir, car nous assistons actuellement à l'avènement d'une Namibie indépendante. En nos qualités de Membres des Nations Unies et de principaux protagonistes dans ce processus, nous avons la responsabilité toute particulière de conjuguer nos efforts pour que le peuple namibien puisse exercer son droit à l'autodétermination dans l'harmonie et dans une atmosphère de justice et de démocratie. Nous réaffirmons que le Secrétaire général a toute notre confiance. Nous sommes certains qu'il saura quelles mesures prendre pour veiller au bon déroulement du processus électoral et parer aux moindres manoeuvres susceptibles de compromettre la transition de la Namibie vers l'indépendance.

En ce qui concerne l'Angola, nous réaffirmons notre appui au plan de paix du Gouvernement angolais formulé dans les Accords de Gbadolite réitérés à Harare et à Kinshasa. Nous sommes certains que le peuple angolais, fort de son propre héroïsme et de sa propre détermination, suscitera la solidarité internationale dans sa quête de la paix et de l'harmonie nationale.

L'arrivée au pouvoir de nouveaux dirigeants en Afrique du Sud a suscité de nouveaux espoirs, espoirs qui ne sont toutefois pas partagés par la majorité des Sud-Africains pour lesquels les discours ne signifient pas nécessairement que des changements réels se produiront en Afrique du Sud. Ce sont la méfiance et le scepticisme enracinés dans l'esprit de la majorité des Sud-Africains et du monde entier trop souvent déçus déjà qui sont à l'origine de cette attitude.

Ce scepticisme ne disparaîtra que si des mesures claires et irréfutables sont prises par les autorités sud-africaines ou si des signes d'un changement sont donnés par ces dernières : la libération de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques; la levée de l'interdiction dont sont frappés les partis politiques et les mouvements démocratiques; la fin de l'état d'urgence; l'amorce d'un processus de négociation et de dialogue par tous les Sud-Africains.

Par l'adoption d'un tel ensemble de mesures, le régime donnerait l'assurance que la porte est ouverte à la participation politique pacifique de tous les Sud-Africains à la prise de décisions concernant l'avenir de leur pays et la mise en place d'une société juste et démocratique en Afrique du Sud.

Mettre un terme à la déstabilisation régionale serait pour l'Afrique du Sud un bon moyen de montrer qu'elle est décidée à écrire un nouveau chapitre de ses relations avec les pays de la région. Le Gouvernement sud-africain a ainsi la possibilité de prouver au peuple sud-africain et à la communauté internationale qu'il est décidé à prendre des mesures décisives pour démanteler le système d'apartheid et s'associer aux efforts faits par les autres pays de la région pour ériger une Afrique australe prospère. Nous espérons que les déclarations des dirigeants sud-africains annoncent des mesures vigoureuses dans ce sens.

La situation régionale et internationale actuelle est propice à la recherche d'une solution au problème de l'Afrique du Sud. Par ailleurs, le Comité spécial sur l'Afrique australe, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), réuni à Harare en août 1989, a adopté un ensemble de principes susceptibles de servir de base à un dialogue ouvert entre tous les Sud-Africains. Nous demandons instamment aux autorités sud-africaines de saisir cette occasion pour mettre fin une fois pour toutes au système d'apartheid et bâtir une nouvelle société en Afrique du Sud.

Nous envisageons une Afrique du Sud sans minorités ni majorités différenciées par la couleur de leur peau ou par leur race, mais fondée sur des options politiques : une société où les critères qui permettent de participer au gouvernement ou à la vie politique et sociale ne s'expriment pas en termes raciaux mais en fonction de l'engagement qui est pris envers l'édification d'une société juste, démocratique et non raciale.

Le régime d'apartheid est universellement condamné, non seulement parce que c'est le régime d'une minorité blanche mais surtout parce qu'il représente l'option politique d'une minorité, une option politique fondée sur un anachronisme, la discrimination raciale institutionalisée. En Afrique du Sud même, il existe de plus en plus de Blancs qui se dissocient de cette minorité pour rallier la cause de la majorité.

Cette évolution signale l'apparition d'une nouvelle société sud-africaine où les Blancs et les Noirs, les Indiens et les Métis, en un mot toutes les races, peuvent vivre en harmonie dans une Afrique du Sud libérée de l'apartheid. Cette Afrique du Sud libérée de l'apartheid devrait à notre avis être à même de contribuer par ses ressources au commun effort des pays de la région pour faire de l'Afrique australe une région politiquement stable et économiquement développée et prospère.

Dans d'autres régions de notre continent nous sommes témoins d'efforts soutenus visant à régler de facon pacifique les différends cans le contexte de notre tradition africaine et dans le respect des principes de l'OUA et des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous sommes satisfaits des récents accords conclus entre le Tchad et la Libye. Nous sommes certains que le même esprit guidera les efforts déployés pour résoudre d'autres problèmes qui se posent entre Etats africains.

S'agissant du conflit au Sahara occidental, nous nous félicitons des réunions qui ont eu lieu entre S. M. le roi Hassan II et le Front Polisario. Nous sommes convaincus que les résolutions pertinentes de l'OUA et des Nations Unies continuent d'être le cadre juridique et politique susceptible d'amener un règlement juste et négocié du conflit. Nous encourageons le Secrétaire général des Nations Unies à poursuivre ses efforts en vue de trouver une solution rapide au problème du Sahara occidental.

S'agissant du Moyen-Orient, nous pensons que la convocation d'une conférence internationale avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Etat palestinien, est une question urgente.

Dans la péninsule indochinoise, les initiatives prises en vue de trouver une solution politique au conflit cambodgien sont encourageantes. Nous nous félicitons des mesures prises par le Viet Nam pour faciliter la réconciliation nationale au Cambodge.

S'agissant de l'Afghanistan, nous demandons aux parties aux Accords de Genève de respecter strictement les dispositions des accords pour que la paix et la réconciliation puissent se réaliser dans le pays.

Nous réaffirmons notre solidarité avec la cause de la réunification de la nation coréenne.

La République populaire du Mozambique réaffirme son souhait de voir s'instaurer un dialogue franc et sérieux entre toutes les parties concernées au Timor oriental en vue de garantir que le droit du peuple de ce territoire à l'autodétermination est pleinement respecté. A cet égard, nous pensons que tant que les droits fondamentaux du peuple du Timor oriental ne seront pas pris en compte, il ne saura y avoir de solution internationalement acceptable et durable dans une guerre qui a déjà fait plus de 200 000 morts. Le climat international actuel, qui est propice au dialogue et à la solution pacifique de conflits régionaux, devrait inspirer toutes les parties au conflit du Timor. Nous félicitons le Secrétaire général des efforts qu'il fait en vue de résoudre le problème.

En Amérique centrale, nous sommes encouragés par les récents accords sur le Nicaragua, qui ont été signés au Honduras, et par les dernières initiatives de paix en El Salvador. Le rétablissement de la paix et de la stabilité tant désirées par les peuples de la région du continent américain dépendent dans une grande mesure de la mise en oeuvre de ces accords.

Pour la République populaire du Mozambique, la transformation de l'océan Indien en une zone de paix est un principe constitutionnel. C'est pourquoi nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse un effort concerté pour assurer la tenue de la Conférence sur l'océan Indien, à Colombo, en 1990.

Dans le domaine économique, la présence constante de facteurs négatifs qui vont à l'encontre du développement des pays du tiers monde reste un sujet de grave préoccupation dans le contexte des efforts que nous faisons nous-mêmes pour nous affranchir du sous-développement. L'absence de mesures concrètes en vue de procéder aux réformes structurelles dont dépend le succès de nos plans économiques est à l'origine du problème.

A cet égard, nous constatons que trois ans après le lancement du Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement en Afrique, la situation économique de notre continent reste critique et grave. Bien peu a été réalisé dans la mise en oeuvre de ce programme adopté lors de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette situation est due en grande partie à l'absence ou à la trop grande lenteur de la mise en oeuvre de mesures concrètes et effectives à l'appui du Programme. Nous demandons donc à la communauté internationale et en particulier aux pays développés d'accorder la prioxité la plus élevée à l'assistance et à l'aide aux pays africains, ce qui nous permettrait d'affronter la crise et de relancer notre développement économique et social.

Nos économies continuent d'être soumises à la détérioration constante des termes de l'échange, alors que le coût des importations s'est accru au moment où les prix des produits d'exportation se sont effondrés. Il y a également une augmentation des taux d'intérêt, un tarissement des flux de financement externes et une augmentation du transfert net de ressources réelles du Sud vers le Nord. A ces facteurs s'ajoute l'effet cumulatif de la dette extérieure.

La dette extérieure reste l'un des principaux obstacles à la croissance et au développement économiques de nos pays. Ce problème crucial exige notre plus grande attention et un dialogue constructif et réaliste entre débiteurs et créanciers, dans un esprit de compréhension mutuelle en vue de trouver une solution.

Nous souhaitons manifester notre profonde reconnaissance à tous les pays qui, dans cet esprit, ont pris des mesures concrètes pour soulager le fardeau de la dette extérieure des pays qui connaissent les plus grandes difficultés économiques, comme c'est le cas pour le Mozambique.

La République populaire du Mozambique estime qu'il est essentiel que la communauté internationale concerte ses efforts en vue de restructurer le système économique mondial actuel. A cette fin, nous sommes partisans du lancement de

## M. Mocumbi (Mozambique)

négociations globales, qui suscitent de vifs espoirs de notre part, car elles représentent un point de départ dans la solution des problèmes qui font obstacle à l'harmonie dans les relations économiques internationales.

L'instauration d'un nouvel ordre économique international, où les relations de coopération entre Etats sont fondées sur la justice, l'équité et les avantages réciproques, est une condition fondamentale de la démocratisation du système économique mondial.

Enfin, nous exprimons l'espoir que les travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la question de la coopération économique internationale, qui doit se tenir en avril 1990, seront couronnés de succès. Nous sommes certains que dans une grande mesure, une nouvelle dynamique des économies des pays en développement dans la prochaine décennie dépend du succès de cette session.

En conclusion, nous voudrions réitérer que nous sommes fermement convaincus que pour toute une série de problèmes qui affligent l'humanité aujourd'hui, les Nations Unies restent l'enceinte privilégiée, qui nous offre les meilleures possibilités d'échanger des idées et de coordonner nos efforts pour résoudre ces problèmes.

M. TSERING (Bhoutan) (interprétation de l'anglais) : Pour économiser le temps de l'Assemblée générale, je ne donnerai pas lecture de ma déclaration. J'apprécierai que le texte en soit publié dans son intégralité à toutes les délégations.

Le <u>PRESIDENT</u>: Concernant la requête que vient de faire le Ministre des affaires étrangères du Bhoutan, je voudrais signaler que son discours sera bien entendu distribué comme cela se fait pour chaque délégation, mais que le procès-verbal de nos travaux ne peut contenir que ce qui a été dit par les délégations.

Nous venons ainsi d'entendre le dernier orateur inscrit pour la séance de cet après-midi. Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Qu'il me soit permis de rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention faite dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. ZEPOS (Grèce) (interprétation de l'anglais): Le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, dans l'intervention qu'il a prononcée tout à l'heure, a prétendu qu'il se voyait contraint de porter à l'attention de l'Assemblée générale le rôle pour ainsi dire nuisible joué par la Grèce à Chypre. Ce n'est pas la première fois que ma délégation se heurte à une tentative des représentants de la Turquie de réécrire l'histoire. Le Ministre des affaires étrangères de la Turquie a parlé du rôle sinistre de mon pays et des ténèbres qu'il fait peser sur Chypre. Il serait difficile de trouver de meilleurs termes pour qualifier le rôle de la Turquie à Chypre et l'occupation persistante, par ses forces armées, du tiers du territoire d'un Etat souverain Membre de l'Organisation.

Je ne devrais pas avoir besoin de rappeler les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité demandant le retrait immédiat des forces d'occupation de Chypre et déclarant que ce retrait constitue la base indispensable d'une solution acceptable au problème de Chypre.

En outre, si ce n'était pour répondre à la partie turque, pressée tout à coup de réécrire l'histoire, je n'aurais pas besoin de rappeler que le coup d'Etat du 15 juillet 1974 a été orchestré par des conspirateurs qui ont attenté àe la vie du chef d'un Etat souverain, le Président d'alors de la République de Chypre, l'archevêque Makarios. Comme chacun sait, ces conspirateurs ont été condamnés à

la prison à vie et purgent actuellement leur peine en Grèce. Ils n'ont jamais représenté la nation grecque. Je suis vraiment surpris que la partie turque ait invoqué cet incident.

M. GARVALOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais): La délégation bulgare n'avait pas l'intention d'entamer une polémique avec la délégation de la Turquie dans cette enceinte importante, comme cela est apparu clairement dans la déclaration prononcée aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie, Petar Mladenov. Nous avons toutefois l'obligation morale de rétablir la vérité au sujet des accusations absurdes et des allégations calomnieuses proférées contre la Bulgarie.

En parfait contraste avec l'atmosphère constructive dans laquelle se déroulent nos travaux, nous avons vu comment le Ministre des affaires étrangères de la Turquie essayait de se servir des Nations Unies pour discréditer la Bulgarie et certains de ses voisins européens. Il a dénaturé les raisons de la détérioration des relations entre la Turquie et la Bulgarie, dont nous ne sommes pas responsables. Ceux qui connaissent la politique de la Turquie ou en ont fait l'expérience de près ne seront pas surpris par ces mauvaises intentions. Ils savent qu'il s'agit là d'une manifestation de la politique essentiellement agressive et nationaliste du panturquisme qui est au coeur même de la politique étrangère et des activités de la Turquie moderne. Pour ce qui est des accusations concrètes portées contre mon pays, je déclare catégoriquement qu'il s'agit d'allégations dépourvues de tout fondement, étant donné qu'elles ne reposent sur aucune véritable base historique, juridique ou autre.

Dans les relations entre la Bulgarie et la Turquie pendant toute la période qui a suivi la libération de la Bulgarie de l'Empire ottoman, en 1878, et dans tous les accords bilatéraux, il a toujours été question des musulmans bulgares en Bulgarie et d'une minorité bulgare en Turquie, mais il n'a jamais été question d'une soi-disant minorité turque dans mon pays. La campagne menée par la Turquie pour ressusciter la politique impériale dépassée mais toujours présente d'assimilation des musulmans avec les Turcs n'a d'autre but que d'essayer de justifier les allégations fallacieuses d'assimilation forcée de ces ressortissants bulgares dont les ancêtres étaient des Bulgares islamisés. Il est évident qu'en incluant cet élément dans sa politique à l'égard de la Bulgarie, le Gouvernement turc a choisi la voie de l'affrontement dans ses relations bilatérales.

En vertu des nouvelles lois adoptées récemment par l'Assemblée nationale bulgare, de nombreux ressortissants bulgares, dont des descendants de Bulgares islamisés, ont décidé de profiter de leur droit de visiter la Turquie, et ce de leur plein gré. Un certain nombre d'observateurs internationaux et de représentants de diverses organisations ont pu le vérifier sur place. Nombre de ressortissants bulgares, descendants de Bulgares islamisés, ont été trompés par la propagande turque qui leur avait promis des frontières ouvertes, des richesses matérielles, etc. En fait, tout ce qu'ils ont trouvé, c'est le chômage, la pauvreté et l'injustice, ce qui explique notamment pourquoi ils ont commencé à revenir en masse dans leur pays natal au rythme de 1 000 personnes par jour, malgré les obstacles dressés par les autorités turques. Leur retour réfute également l'assertion de la Turquie selon laquelle ils auraient été exilés de force de Bulgarie. S'efforçant d'envenimer les choses, et contrairement à ses propres déclarations et à ses engagements internationaux, le Gouvernement turc a pratiquement fermé ses frontières aux citoyens bulgares le 22 août 1989. Cela montre clairement la manipulation dont les citoyens bulgares en question font l'objet de la part de la Turquie, au nom d'objectifs politiques à long terme peu avouables.

J'aimerais dire quelques mots à propos du prétendu accord global d'émigration, que la Turquie exige comme condition préalable à tout dialogue entre les deux pays. Il convient de rappeler avant tout que la question de l'émigration et, partant, d'un accord d'émigration, a finalement été rayée des relations bilatérales turco-bulgares en 1982, lors de la visite en Bulgarie du Président de la Turquie, toujours chef d'Etat, comme en témoigne un communiqué conjoint. Il n'existe en Bulgarie aucun groupe de population qui puisse faire l'objet d'un tel accord, et le Gouvernement bulgare n'a nullement l'intention de contraindre ou de pousser l'un quelconque de ses ressortissants à émigrer. La législation bulgare garantit pleinement les biens, l'héritage et les droits sociaux des citoyens bulgares, où qu'ils se trouvent, que ce soit en Bulgarie ou à l'étranger. Les accords d'émigration appartiennent généralement au passé et n'ont rien à voir avec les engagements pris en vertu du processus européen et l'évolution du droit international. Un accord d'émigration de ce type serait contraire à la législation bulgare, qui garantit le droit de tout citoyen bulgare de quitter librement le pays à son gré et d'y revenir de la même façon.

Certaines des choses dites aujourd'hui à propos de mon pays et sur la question de la liberté de confession de la religion islamique, de l'observation des coutumes et des rites religieux sont éloignées de la vérité. Le caractère fallacieux de ces propos ressort clairement du fait qu'on n'a trouvé aucune preuve de la violation de ces droits. Des dirigeants musulmans éminents d'autres pays, què ont visité la Bulgarie, ont vu des musulmans bulgares dans les mosquées qui, selon la propagande turque auraient été détruites ou fermées par les autorités, et ont prié avec eux.

Il semble également curieux que le représentant de la Turquie exprime son inquiétude à l'égard du respect des droits de l'homme dans un autre pays alors que des violations massives et flagrantes des droits et libertés fondamentaux sont commises en Turquie contre les citoyens et les minorités. La loi martiale est toujours en vigueur dans de grandes régions de la Turquie, peuplées par les Kurdes. Plus de 650 000 personnes ont été arrêtées en Turquie ces dernières années, 210 000 procès ont été entamés, plus de 50 personnes ont été exécutées et des centaines d'autres attendent de l'être, plus de 1 500 enfants ont été détonus et condamnés, plus de 14 000 personnes se sont vu refuser la citoyenneté turque, 390 000 personnes se sont vu refuser des passeports pour aller à l'étranger, près de 3 000 journalistes, écrivains, acteurs et autres personnalités éminentes de culture turque languissent dans les prisons turques, et ceci, pour avoir courageusement exprimé leur pensée et leur identité nationale.

Il convient d'attacher une importance particulière au traitement que le panturquisme réserve au problème des minorités. Le panturquisme est essentiellement une politique officielle de génocide et d'assimilation de peuples non turcs en Turquie même, ainsi qu'une politique d'expansion et d'agression contre les Etats voisins.

En Turquie même, les minorités non turques ont été littéralement soumises à l'anéantissement. Le génocide d'un million et demi d'Arméniens ne peut être oublié. En raison de cet anéantissement, de l'assimilation forcée et du déplacement de leur foyer, il ne reste plus en Turquie que 5 000 Grecs sur peut-être 1,5 million et environ seulement 1 000 Bulgares sur 450 000. Une guerre d'extermination physique et nationale est menée contre les 15 millions de Kurdes qui vivent en Turquie aujourd'hui. L'attitude des autorités turques à l'égard des autres minorités est la même. Une manifestation précise du panturquisme est la théorie des 150 millions de Turcs de l'extérieur et l'argument selon lequel ils

habitent dans des parties des territ, res d'un certain nombre d'Etats : Roumanie, Bulgarie, Yougoslavie, Grèce, Union soviétique, Iran, Iraq, Afghanistan, Syrie, Chypre, Chine et Inde. L'invasion et l'occupation de Chypre par la Turquie démontrent c irement ce qui se cache derrière ces théories.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur la question du dialogue ou, pour être plus précis, de l'absence de dialogue, entre les deux pays, dont la responsabilité incombe entièrement à la Turquie.

Il existe une base pour ce dialogue : le Protocole bulgaro-turc signé à Belgrade en février 1988, qui définit le cadre organisationnel et les questions à discuter. Aucun problème réel dans nos relations bilatérales n'en a été exclu. La partie turque, cependant, voit dans le Protocole uniquement le moyen de réaliser ses absurdes prétentions. Elle l'a qualifié de "mort-né" et s'est retirée du travail commun d'exécution des engagements qu'il prévoit.

Tout récemment, une autre possibilité a été manquée - une fois encore par la faute de la partie turque - de discuter de manière sérieuse et responsable afin de sortir les relations bulgaro-turques de l'impasse. Au dernier moment, le Premier Ministre turc a refusé d'assister à une réunion avec le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, qui devait avoir lieu à Vienne les 25 et 26 juillet, avec un ordre du jour non limité. Une fois de plus, la partie turque n'a pas respecté sa parole et a démontré qu'elle n'était pas disposée à maintenir un dialogue sincère, égal et constructif avec la Bulgarie. Malheureusement, ceci a été confirmé une fois de plus cet après-midi par le Ministre des affaires étrangères de Turquie. De plus, il s'est hâté de rejeter l'attitude constructive dont a fait preuve le Ministre des affaires étrangères de Bulgarie ce matin. Soit dit en passant, c'est la raison pour laquelle les bonnes intentions et les efforts d'autres pays qui ont offert médiation, assistance et bons offices n'ont pas donné de résultats.

La position de la Bulgarie à l'égard d'un dialogue équitable avec la Turquie, sans conditions préalables, à tout moment et à tous niveaux, afin de trouver des solutions mutuellement acceptables, grâce à des négociations bilatérales, est absolument conforme aux tendances positives des relations internationales d'aujourd'hui. Nous espérons que le réalisme et la sagesse politique triompheront dans la politique d'Ankara et aideront à ouvrir la voie à la normalisation et à l'amélioration des relations entre la Bulgarie et la Turquie.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je donne la parole au représentant de la Turquie, dans l'exercice de son droit de réponse.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais): Le sort de la minorité turque représente une violation massive des droits de l'homme à laquelle aucun pays ne saurait rester indifférent. Certains pays ont déjà fait allusion à cette tragédie au cours du débat général, et nous attendons au cours de cette session d'autres i rventions de cette nature. Dans ces conditions, il serait inconcevable que le chef de ma délégation ne parle pas du déni par la Bulgarie des droits de l'homme et des minorités à 1,5 million de nos compatriotes, du traitement brutal qui leur est infligé par les autorités bulgares et de l'exode vers la Turquie qui en a résulté, amenant plus de 300 000 personnes démunies, victimes de l'oppression.

En agissant de la sorte, nous n'avons pas voulu un affrontement avec la Bulgarie, ni ternir son image aux Nations Unies. Nous avons demandé que l'on mette fin à des pratiques qui ne sont plus acceptables aujourd'hui et nous recherchons un dialogue honnête qui permettrait d'atténuer les souffrances de ceux qui ont choisi de fuir ou qui ont été forcés de fuir la terre où leurs peuples vivent depuis des siècles. Nous sommes surpris que la délégation bulgare ait exercé son droit de réponse à ce sujet. Ce n'est pas avec des paroles mais avec des actes que les dommages imposés par la Bulgarie à elle-même et à ses relations avec la Turquie pourront être réparés et que les graves injustices que la Bulgarie commet contre ses propres ressortissants pourront être rectifiées.

En ce qui concerne les allégations avancées par la délégation bulgare contre mon pays, je voudrais rappeler à cette délégation que rien de ce qu'elle a dit ne saurait cacher la politique brutale de la Bulgarie, démasquée comme étant des pratiques d'un autre âge. Je voudrais également rappeler à la délégation bulgare que le thème principal de la récente Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Paris, consacrée à la dimension humaine, tenue en juillet dernier, a été la violation par la Bulgarie de droits fondamentaux de l'homme. Pas moins de 20 pays se sont dressés pour condamner cette politique dans leurs déclarations. Enfin, je voudrais rappeler à la délégation bulgare que la Turquie est une société libre, une démocratie parlementaire pluraliste, dont la presse est libre et les frontières ouvertes. Lorsqu'il y a des problèmes de respect des droits de l'homme dans mon pays, la presse turque est la première à en parler, et

il y a une discussion constante et intense dans tous les milieux turcs pour améliorer notre société dans le domaine essentiel des droits de l'homme.

Pour ce qui est de la déclaration de la délégation de la Grèce, nous savons très bien que la République turque de Chypre-Nord n'est pas représentée aux Nations Unies et qu'elle ne peut pas exprimer ses vues sur la question de Chypre qui la concerne directement, de même qu'elle concerne les Chypriotes grecs. C'est pourquoi je me vois obligé de prendre la parole afin d'informer l'Assemblée générale des vues des Chypriotes turcs en ce qui concerne Chypre.

La question de Chypre ne pourra être réglée que par les deux parties à Chypre, c'est-à-dire les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs. Nous ne nous rappelons pas avoir entendu une délégation quelconque nier cette vérité évidente. Le Secrétaire général des Nations Unies s'est fondé sur cette vérité lorsqu'il a mis en place un nouveau dialogue entre les deux dirigeants de Chypre l'an dernier. Depuis lors les deux parties ont eu des entretiens approfondis pendant des mois sous les auspices du Secrétaire général. A ce moment critique, rien ne serait plus préjudiciable aux négociations en cours à Chypre qu'une déclaration acrimonieuse prononcée dans un organe des Nations Unies. Il est évident que le moment est venu pour la partie grecque de faire un choix inéluctable : ou bien elle choisit un règlement négocié sous les auspices du Secrétaire général ou bien elle continue d'utiliser des instances internationales pour remporter des victoires de propagande contre la partie chypriote turque. A moins qu'elle ne s'engage à choisir la première solution, la responsabilité de tout revers dans les négociations incombera à coup sûr à la partie chypriote grecque.

L'attitude de la Turquie sur cette question est claire et persistante depuis le début. Mon gouvernement a toujours appuyé les négociations directes entamées entre les deux parties à Chypre sous les auspices du Secrétaire général. Nous sommes décidés à maintenir la même politique tant que les deux parties à Chypre n'auront pas trouvé une solution fédérale juste et viable pour assurer l'égalité politique des deux parties dans l'île.

Le <u>PRESIDEN</u>T : Je donne la parole au représentant de la Grèce, dans l'exercice de son droit de réponse.

M. ZEPOS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : Je serai bref. Le représentant de la Turquie a parlé d'une entité dont il a dit qu'elle n'était pas membre de notre organisation. Il sait comme nous tous que la proclamation de cette entité a été condamnée par le Conseil de sécurité en tant que mesure contraire à la Charte des Nations Unies et aux résolutions adoptées de longue date par l'Organisation.

Je suis vraiment surpris que l'on puisse songer à mentionner cette entité dans cette salle.

La séance est levée à 18 h 40.

